



BURKINA FASO

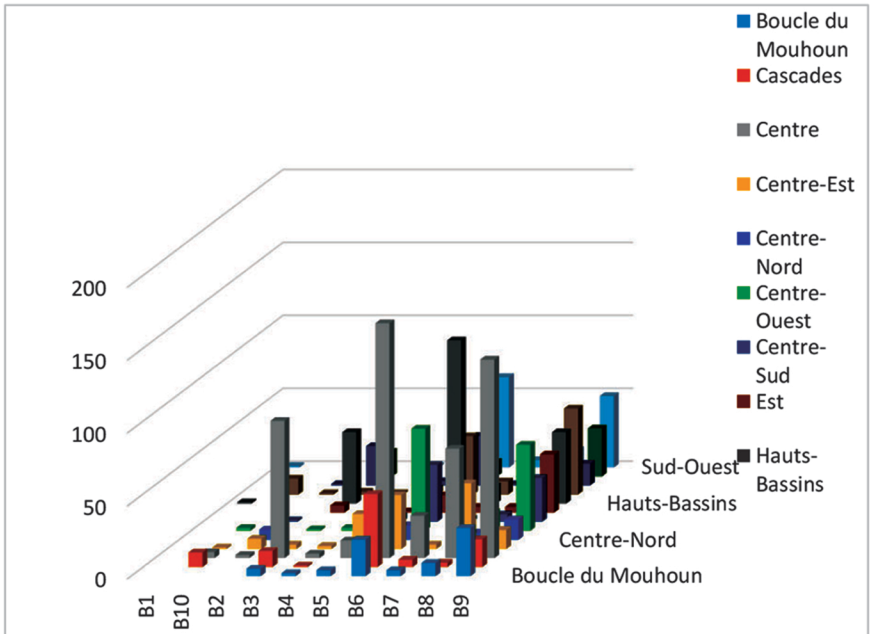
Unité – Progrès - Justice



MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DE
LA PROTECTION SOCIALE

DIRECTION GENERALE
DU TRAVAIL

RAPPORT GENERAL ANNUEL 2021 SUR LES ACTIVITES DES SERVICES D'INSPECTION DU TRAVAIL



SOMMAIRE

SOMMAIRE	i
GLOSSAIRE	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	xiii
LISTE DES TABLEAUX	xix
LES BRANCHES DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	xxv
LES DONNEES GENERALES SUR LE BURKINA FASO	xxvii
1. Les données géographiques	xxvii
2. Les données administratives	xxvii
3. Les données sociodémographiques	xxix
4. Les données économiques	xxx
INTRODUCTION	31
PREMIERE PARTIE : LE SYSTEME D'INSPECTION DU TRAVAIL	
BURKINABE	35
1.1. L'organisation des services d'inspection du travail	35
1.2. Les missions de l'inspection du travail	46
1.3. La modernisation des services d'inspection du travail	50
1.4. Les structures concourant à la réalisation des missions de l'inspection du travail	51
DEUXIEME PARTIE : LES RESSOURCES DES SERVICES	
D'INSPECTION DU TRAVAIL	54

2.1. Les ressources humaines.....	54
2.2. Les ressources matérielles et financières des services d'inspection du travail	90
TROISIEME PARTIE : LES ACTIVITES DES SERVICES D'INSPECTION DU TRAVAIL.....	101
3.1. Le contrôle d'établissement.....	101
3.2. L'enregistrement et le visa des contrats de travail et règlements intérieurs.....	130
3.3. Les accidents du travail et maladies professionnelles.....	138
3.4. Le règlement des conflits de travail	
3.5. Les activités d'appui-conseil et autres activités réalisées par les services d'Inspection du travail.....	164
CONCLUSION	175
TABLE DES MATIERES	178

A

ACCIDENT DU TRAVAIL

Accident survenu du fait ou à l'occasion du travail, soit sur le lieu et pendant le temps de travail, soit à un moment où le salarié était placé sous la subordination de l'employeur, soit pendant le trajet ininterrompu et non détourné pour des motifs personnels de sa résidence à son lieu d'emploi et vice-versa.

ADMINISTRATION DU TRAVAIL

Activités de l'administration publique dans le domaine de la politique nationale du travail.

Les termes « système d'administration du travail » visent tous les organes de l'administration publique responsables ou chargés de l'administration du travail qu'il, s'agisse d'administrations ministérielles ou d'institutions publiques, y compris les organismes para-étatiques et les administrations régionales ou locales ou toute autre forme décentralisée d'administration ainsi que toute structure institutionnelle établie en vue de coordonner les activités de ces organes et d'assurer la consultation et la participation des employeurs, des travailleurs et de leurs organisations.

AGENT CHARGÉ DE L'INSPECTION DU TRAVAIL

Stricto sensu, l'agent chargé de l'inspection du travail est tout agent appartenant au corps des inspecteurs, assermenté, verbalisateur et qui est investi de la mission de contrôle de l'application de la législation du travail.

Lato sensu, la notion d'agent chargé de l'inspection du travail comprend également d'autres agents de contrôle prévus par la loi.

ATTESTATION DE TRAVAIL

Document délivré par l'employeur au travailleur au cours de l'exécution du contrat de travail pour attester que ce dernier est effectivement employé dans son entreprise.

Document établi par le Directeur régional du Travail à la demande du travailleur pour suppléer la carence de l'employeur à lui délivrer un certificat de travail.

B

BRANCHE D'ACTIVITES

Ensemble d'entreprises ou d'éléments d'entreprises qui exercent la même activité

C

CERTIFICAT DE TRAVAIL

Document écrit et remis par l'employeur au salarié au moment de son départ définitif de l'entreprise, certifiant la durée, la nature et les dates des emplois successivement occupés.

CONCILIATION

Procédé de règlement à l'amiable des conflits individuels ou collectifs de travail.

CONSEIL

Dans le sens des normes internationales du travail, la fonction « conseil » confiée aux agents chargés de l'inspection du travail consiste à fournir des informations aux employeurs et aux travailleurs et à leurs organisations respectives concernant les modalités d'application les plus appropriées de la législation du travail.

CONTRAT DE TRAVAIL

Convention, conclue par écrit ou non, par laquelle une personne physique (le salarié) s'engage à mettre son activité professionnelle sous la subordination d'une personne physique ou morale (l'employeur) qui s'engage à lui assurer en contrepartie une rémunération.

CONVENTION COLLECTIVE

Accord relatif aux conditions de travail conclu entre, d'une part, les représentants d'un ou plusieurs syndicats ou groupements professionnels de travailleurs, et, d'autre part, une ou plusieurs organisations syndicales d'employeurs, ou un ou plusieurs employeurs pris individuellement.

D

DIRECTION REGIONALE DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

Service déconcentré du Ministère en charge du travail dirigé par un responsable chargé de sa représentation au niveau régional et de la mise en œuvre de sa politique et de ses attributions, principalement en matière d'inspection du travail et de protection sociale des travailleurs.

E

ECONOMIE INFORMELLE

Ensemble des activités économiques qui se réalisent en marge de la législation sociale et fiscale ou qui échappent à la comptabilité nationale et à la politique économique et sociale.

EMPLOYEUR

Personne physique ou morale, privée ou publique, qui emploie du personnel salarié.

ENTREPRISE

Unité économique reposant sur une organisation préétablie qui implique la mise en œuvre de moyens humains et matériels pour produire et/ou distribuer des biens et des services.

En droit du travail, elle est définie comme un groupe de travailleurs exerçant une activité commune sous l'autorité d'un même employeur. Une seule entreprise peut comprendre un ou plusieurs établissements.

ETABLISSEMENT

Partie d'entreprise comprenant l'ensemble des installations et des moyens matériels et humains, organisés sous l'autorité d'une même personne physique ou morale en vue de la production ou de la distribution de biens ou de services.

G

GRÈVE

Cessation concertée et collective de travail dans le but d'appuyer une revendication professionnelle et d'assurer la défense des intérêts matériels ou moraux des travailleurs.

L

LEGISLATION DU TRAVAIL

La notion de législation du travail englobe les parties législative et réglementaire du droit du travail (lois, décrets et arrêtés).

LOCK-OUT

Décision par laquelle un employeur interdit aux salariés l'accès de l'entreprise à l'occasion d'un conflit collectif de travail.

M

MALADIE PROFESSIONNELLE

Maladie contractée par un travailleur à l'occasion de l'exécution de son ou de ses contrats de travail et inscrite dans un tableau de maladies professionnelles établi par un règlement.

MALADIE A CARACTERE PROFESSIONNEL

Est présumée d'origine professionnelle, une maladie caractérisée, non désignée dans le tableau de maladies professionnelles, lorsqu'il est établi qu'elle est essentiellement et directement causée par le travail habituel de la victime et qu'elle peut entraîner le décès ou une incapacité permanente de celle-ci.

MISE EN DEMEURE

Injonction, assortie ou non d'un délai d'exécution, adressée par l'inspecteur du travail à l'employeur, en vue de remédier à une infraction à la législation du travail constatée dans son établissement.

N

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

Les normes internationales du travail sont des instruments juridiques élaborés par les mandants de l'OIT et adoptés par la Conférence Internationale du Travail.

O

OBSERVATIONS

Lettre rédigée par l'agent chargé de l'inspection du travail adressée à l'employeur lui faisant part des manquements aux dispositions de la législation du travail constatés au cours d'une visite ou d'un contrôle.

P

POLITIQUE NATIONALE DU TRAVAIL

“Politique sectorielle du gouvernement en matière de travail“.

Cadre d'orientations et d'actions dans le domaine du travail. Son objectif général est d'améliorer les conditions de travail en vue d'accroître l'efficacité du marché du travail au plan économique et social.

PROCÈS-VERBAL D'INFRACTIONS

Document, transmis au Procureur du Faso aux fins de poursuites, dans lequel l'agent chargé de l'inspection du travail constate les infractions à la législation du travail. Le procès-verbal a une force probante jusqu'à preuve du contraire pour les contrôleurs du travail et jusqu'à inscription de faux pour les inspecteurs du travail.

R

RESSORT TERRITORIAL

Champ géographique d'intervention d'une direction régionale du travail et de la protection sociale.

RISQUES PROFESSIONNELS

Expositions d'un travailleur à un danger susceptible de porter atteinte à son intégrité physique et/ou psychique dans l'exécution de son contrat de travail.

S

SALAIRE

Paiement de la prestation de travail, en espèces ou en nature, assuré par l'employeur au travailleur selon une périodicité fixée par la réglementation du travail.

SALARIÉ

Toute personne exerçant une activité professionnelle, moyennant rémunération, sous la subordination d'une autre personne, physique ou morale, publique ou privée, dénommée employeur.

ORGANISATION SYNDICALE

Groupement constitué par des personnes exerçant une même profession ou métier, ou des professions ou métiers connexes ou similaires, pour l'étude et la défense des droits ainsi que des intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, des personnes visées par les statuts.

SYSTÈME D'INSPECTION DU TRAVAIL

Le système d'inspection du travail comprend les inspecteurs du travail et contrôleurs du travail, les membres de la hiérarchie de l'inspection du travail, les personnels de secrétariat, les experts et techniciens qualifiés et les médecins inspecteurs du travail qui collaborent à son fonctionnement.

T

TRAVAILLEUR

Toute personne physique exerçant une activité professionnelle pour son propre compte (travailleur indépendant, profession libérale) ou pour le compte d'un tiers (salarié).

SIGLES ET ABREVIATIONS

AN	: Assemblée Nationale
ANFP	: Agence Nationale de Formation Professionnelle
ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
AT	: Accident du Travail
BIT	: Bureau International du Travail
BMH	: Boucle du Mouhoun
BNSP	: Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers
C	: Centre
Cab	: Cabinet
CARFO	: Caisse Autonome de Retraite des Fonctionnaires
Cas	: Cascades
CDD	: Contrat de travail à Durée Déterminée
CDI	: Contrat de travail à Durée Indéterminée
CEDEAO	: Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CES	: Centre-Est
CFA	: Communauté Financière Africaine
CIST	: Conférence Internationale de Statisticiens du Travail

C-N	: Centre-Nord
CNPB	: Conseil National du Patronat Burkinabè
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
C-O	: Centre-Ouest
C-S	: Centre-Sud
CT	: Contrôleur du Travail
DAF	: Direction de l'Administration et des Finances
DCHST	: Direction du Contrôle de l'Hygiène et de la Sécurité au Travail
DCSST	: Direction du Contrôle des Services de Santé au Travail
DER	: Direction des Études et de la Règlementation
DGESS	: Direction Générale des Études et des Statistiques Sectorielles
DGPS	: Direction Générale de la Protection Sociale
DGT	: Direction Générale du Travail
DLTE	: Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants
DPM	: Direction de la Promotion des Mutualités
DRNIT	: Direction des Relations et des Normes Internationales du Travail

DRPPDS	: Direction des Relations Professionnelles et de la Promotion du Dialogue Social
DRTPS	: Direction Régionale du Travail et de la Protection Sociale
DSSO	: Direction de la Sécurité Sociale
DSST	: Direction de la Sécurité et Santé au Travail
E	: Est
EHCVM	: Enquête Harmonisée sur les Conditions de Vie des Ménages
EMC	: Enquête multisectorielle continue
ENAM	: École Nationale d'Administration et de Magistrature
ERI-ESI	: Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
F	: Femme
H	: Homme
HBS	: Hauts-Bassins
IDH	: Indice de Développement Humain
IEC	: Information, Éducation et Communication
IMT	: Inspection Médicale du Travail
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IT	: Inspecteur du Travail

MFPTPS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MP	: Maladie Professionnelle
MS	: Ministère de la Santé
MFSNFAH	: Ministère de la femme de la Solidarité nationale de la Famille et de l'Action Humanitaire
N	: Nord
NIT	: Normes Internationales du Travail
OIT	: Organisation Internationale du Travail
ONG	: Organisations Non Gouvernementales
OST	: Office de Santé des Travailleurs
PCL	: Plateau central
PFTE	: Pires Formes de Travail des Enfants
PIB	: Produit intérieur Brut
PMAP	: Programme pour la Modernisation de l'Administration Publique
PNDES	: Plan National de Développement Économique et Social
SIT@	: Système d'Inspection du Travail Automatisé
PNT	: Politique Nationale du travail
PNUD	: Programme des Nations Unies Pour le Développement

PPTD	: Programme Pays pour le Travail Décent
PRES	: Présidence
GIZ/PRO - Enfant	: Programme de mise en œuvre des droits de l'enfant
PV	: Procès-Verbal
PVC	: Procès-Verbal de Conciliation
PVCP	: Procès-Verbal de Conciliation Partielle
PVE	: Procès-Verbal Exécutoire
PVNC	: Procès-Verbal de Non Conciliation
PVNCD	: Procès-Verbal de Non Conciliation par Défaut
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RI	: Règlement Intérieur
SAER	: Société Africaine d'Etudes et de Réalisations
SCI	: Save The Children International
SEMAFO	: Société d'Exploitation Minière de l'Afrique de l'Ouest
SG	: Secrétariat Général
SG-GCM	: Secrétariat Général du Gouvernement et du Conseil des Ministres
SHL	: Sahel
SONATUR	: Société Nationale d'Aménagement des Terrains Urbains

CNAMU : Caisse Nationale d'Assurance Maladie Universelle

Su-O : Sud-Ouest

T : Total

UMOA : Union Monétaire Ouest Africaine

UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Répartition du personnel des DRTPS par emploi et par sexe au 31 décembre	55
Tableau 2: Mouvement du personnel des DRTPS par emploi et par sexe au 31 décembre	58
Tableau 3 : Répartition du personnel des DRTPS par tranche d'âge au 31 décembre	61
Tableau 4: Répartition du personnel des DRTPS par tranche d'ancienneté dans l'emploi au 31 décembre.....	62
Tableau 5 : Répartition du personnel des DRTPS par tranche d'ancienneté dans l'emploi, par sexe et par emploi au 31 décembre ...	63
Tableau 6: Répartition du personnel des directions centrales par emploi et par sexe au 31 décembre	65
Tableau 7: Mouvement du personnel des directions centrales au 31 décembre	67
Tableau 8: Répartition du personnel des directions centrales par tranche d'âge au 31 décembre	69
Tableau 9: Répartition du personnel des directions centrales selon l'ancienneté dans l'emploi.....	70
Tableau 10 : Répartition des départs des inspecteurs et contrôleurs du travail selon la situation administrative au 31 décembre	71
Tableau 11: Répartition des élèves inspecteurs du travail par sexe selon le mode de recrutement et le niveau de formation initiale à l'École	

Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2021/2022.....	73
Tableau 12: Répartition des élèves contrôleurs du travail par sexe selon le mode de recrutement et le niveau de formation initiale à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2021/2022.....	74
Tableau 13 : Répartition par sexe des inspecteurs et contrôleurs du travail des DRTPS ayant bénéficié de formations dans les centres de formation internationaux et sous régionaux au 31 décembre	75
Tableau 14: Répartition par sexe des inspecteurs et contrôleurs du travail des DRTPS ayant bénéficié d'une formation dans les centres de formation internationaux et sous régionaux par thème de formation au 31 décembre	77
Tableau 15 : Répartition par sexe du nombre de formation reçu par des inspecteurs et contrôleurs du travail des DRTPS au plan national au 31 décembre	79
Tableau 16 : Répartition des effectifs par sexe et par thème des inspecteurs et contrôleurs du travail des DRTPS ayant bénéficié d'une formation au plan national au 31 décembre.....	81
Tableau 17: Répartition du nombre de formation reçu par les inspecteurs et contrôleurs du travail des directions centrales au plan national au 31 décembre	84

Tableau 18 : Répartition par sexe et par thème des inspecteurs et contrôleurs du travail des directions centrales ayant bénéficié d'une formation au plan national au 31 décembre	85
Tableau 19: Répartition par sexe des inspecteurs et contrôleurs du travail et médecins du travail des directions centrales ayant bénéficié de formations au plan international au 31 décembre	87
Tableau 20: Répartition par sexe et par thème des inspecteurs et contrôleurs du travail et médecin du travail des directions centrales ayant bénéficié d'une formation au plan international au 31 décembre	88
Tableau 21 : Répartition du budget des DRTPS en milliers de FCFA par source de financement au 31 décembre	90
Tableau 22: Répartition du budget des Directions centrales en milliers de FCFA par source de financement au 31 décembre	92
Tableau 23 : Nombre de bureaux et de salles (réunion et renseignement) fonctionnels par DRTPS au 31 décembre.....	93
Tableau 24: Répartition du nombre de bureaux et de salles de réunion par Directions centrales au 31 décembre	95
Tableau 25 : Répartition du nombre de véhicules, de motos et de lignes téléphoniques fonctionnels par directions régionales au 31 décembre	96
Tableau 26 : Répartition du nombre de véhicules, de motos et de lignes téléphoniques fonctionnels par Directions centrales au 31 décembre..	97
Tableau 27 : Répartition du matériel informatique et audiovisuel fonctionnels par DRTPS au 31 décembre.....	98

Tableau 28: Répartition du matériel informatique et audiovisuel fonctionnels par Directions centrales au 31 décembre	100
Tableau 29 : Répartition des établissements contrôlés suivis de rapports par DRTPS et par branche d'activités au 31 décembre	104
Tableau 30 : Répartition des travailleurs des établissements contrôlés suivis de rapports par sexe, par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre	106
Tableau 31 : Répartition des enfants travailleurs de 13 ans à moins de 16 ans dans les établissements contrôlés suivis de rapport par sexe, par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre	109
Tableau 32 : Répartition des enfants travailleurs de 16 ans à moins de 18 ans dans les établissements contrôlés suivis de rapport par sexe, par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre	111
Tableau 33 : Répartition des infractions constatées dans les établissements ayant fait l'objet de contrôles suivis de rapports par branche d'activités au 31 décembre	113
Tableau 34 : Répartition des infractions constatées par objet et par branche d'activités suivies d'observations au 31 décembre	116
Tableau 35 : Répartition des infractions constatées par objet et par branche d'activités suivies de mises en demeure au 31 décembre....	119
Tableau 37 : Répartition des infractions constatées par objet et par branche d'activités suivies de PV d'amende au 31 décembre.....	126
Tableau 38 : Répartition des services de santé au travail contrôlés par l'Inspection Médicale du Travail (IMT) au 31 décembre	129

Tableau 39 : Répartition des contrats de travail des nationaux et des non nationaux visés par la DGT et les DRTPS, par sexe et par nature de contrat au 31 décembre	130
Tableau 40 : Répartition des contrats de travail des nationaux et des non-nationaux visés par les DRTPS et la DGT par branche d'activités et par sexe au 31 décembre.....	133
Tableau 41 : Répartition des contrats d'apprentissage et de stage des nationaux et des non nationaux par DRTPS et par sexe au 31 décembre	135
Tableau 42 : Répartition des règlements intérieurs visés par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre	137
Tableau 43 : Répartition des accidents déclarés à la CNSS ayant fait l'objet d'enquêtes de l'Inspection du travail par DRTPS et par sexe au 31 décembre	141
Tableau 44 : Répartition des accidents déclarés à la CNSS ayant fait l'objet d'enquête par branche d'activités, selon le sexe de la victime, la nature de l'accident et l'issue du risque au 31 décembre	144
Tableau 45 : Répartition des accidents déclarés à la CNSS ayant fait l'objet d'enquêtes de l'Inspection du travail par catégorie professionnelle et par sexe au 31 décembre	146
Tableau 46 : Répartition des conflits individuels de travail enregistrés par les DRTPS par branche d'activités et selon le sexe des travailleurs concernés au 31 décembre.....	148

Tableau 47 : Répartition des conflits collectifs de travail enregistrés par les DRTPS et la DGT par branche d'activités au 31 décembre	151
Tableau 48 : Répartition des actes dressés à l'issue de la tentative de conciliation des conflits individuels du travail enregistrés par DRTPS et selon le sexe des travailleurs concernés au 31 décembre	152
Tableau 49 : Répartition des actes dressés à l'issue de la tentative de conciliation des conflits individuels du travail enregistrés par branches d'activités et selon le sexe des travailleurs concernés au 31 décembre	154
Tableau 50: Répartition des actes dressés à l'issue de la tentative de conciliation des conflits collectifs enregistrés par les DRTPS et la DGT au 31 décembre	156
Tableau 51 : Répartition des actes dressés à l'issue de la tentative de conciliation des conflits collectifs de travail par branche d'activités au 31 décembre	157
Tableau 52 : Répartition par motifs des conflits collectifs de travail enregistrés par les DRTPS et la DGT au 31 décembre	158
Tableau 53 : Répartition des grèves enregistrées par branche d'activités, par les DRTPS et la DGT au 31 décembre	156
Tableau 54 : Répartition des sommes réclamées par les travailleurs par DRTPS, selon la branche d'activités et le sexe au 31 décembre	160
Tableau 55 : Répartition des sommes réclamées par les travailleurs par procès-verbal, par sexe et par DRTPS au 31 décembre	162

Tableau 56 : Répartition des Comités de Sécurité et Santé au Travail mis en place par les DRTPS, par branche d'activités au 31 décembre	166
Tableau 57: Répartition des établissements ayant élu des délégués du personnel par DRTPS et par branche d'activités au 31 décembre	167
Tableau 58 : Répartition des accords d'établissement, de conventions collectives de travail et statuts du personnel enregistrés et/ ou visés dans les DRTPS et la DGT au 31 décembre	168
Tableau 59: Répartition des déclarations d'ouverture d'établissement délivrées ou enregistrées par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre	169
Tableau 60 : Répartition des attestations de soumission aux marchés publics délivrées par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre	170
Tableau 61 : Répartition des recettes des DRTPS, de la DGT et de la DGPS par nature (en FCFA) au 31 décembre	171
Tableau 62 : Répartition des attestations de travail et de chômage par DRTPS et par sexe au 31 décembre	173
Tableau 63 : Répartition des attestations de travail et de chômage par branche d'activités et par sexe au 31 décembre	174

LES BRANCHES DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE

Branche 1 - Agriculture, Chasse, Sylviculture et Pêche

Branche 2 - Industries extractives

Branche 3 - Industries manufacturières

Branche 4 - Électricité, gaz et eau.

Branche 5 - Bâtiment et travaux publics

Branche 6 - Commerce de gros et de détail ; restaurants et hôtels

Branche 7 - Transports, entrepôts et communications

Branche 8 - Banque, assurances, affaires immobilières et services fournis aux entreprises

Branche 9 - Services fournis à la collectivité, services sociaux et services personnels

Branche 10 - Activités mal désignées

LES DONNEES GENERALES SUR LE BURKINA FASO

1. Les données géographiques

Situé au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Burkina Faso est un pays sahélien sans littoral avec une superficie de 274 200 km². Il partage ses frontières avec six (06) pays, à savoir le Bénin à l'Est et au Sud-Est, la Côte d'Ivoire au Sud-Ouest, le Ghana au Sud, le Mali au Nord et à l'Ouest, le Niger à l'Est et au Nord-Est et le Togo au Sud-Est.

De par sa position géographique, le Burkina Faso est un pays de transit, surtout routier. Son climat est de type sahélien dans le Nord et soudanien dans le reste du pays.

2. Les données administratives

L'administration du territoire est basée sur treize (13) régions, quarante-cinq (45) provinces et trois cent cinquante un (351) départements.

La région est à la fois une circonscription administrative et une collectivité territoriale.

Les 13 régions administratives ainsi que les provinces qui les composent sont :

1. la région de la Boucle du Mouhoun, avec pour chef-lieu Dédougou, comporte les provinces des Balé, des Banwa, de la Kossi, du Mouhoun, du Nayala et du Sourou ;

2. la région des Cascades a pour chef-lieu Banfora et comporte les provinces de la Comoé et de la Léraba;

3. la région du Centre qui a pour chef-lieu Ouagadougou (la capitale) comporte une seule province : le Kadiogo ;
4. la région du Centre-Est, avec comme chef-lieu Tenkodogo, comprend les provinces du Boulgou, du Koulpélogo et du Kouritenga ;
5. la région du Centre-Nord a pour chef-lieu Kaya et comporte les provinces du Bam, du Namentenga et du Sanmantenga ;
6. la région du Centre-Ouest, qui a pour chef-lieu Koudougou, comporte les provinces du Boulkiemdé, du Sanguié, de la Sissili et du Ziro ;
7. la région du Centre-Sud, avec comme chef-lieu Manga, comprend les provinces du Bazèga, du Nahouri et du Zoundwéogo ;
8. la région de l'Est a pour chef-lieu Fada N'Gourma. Elle comporte les provinces du Gourma, de la Gnagna, de la Komandjari, de la Kompienga et de la Tapoa ;
9. la région des Hauts-Bassins, qui a comme chef-lieu Bobo-Dioulasso, comporte les provinces du Houet, du Kéné Dougou et du Tuy ;
10. la région du Nord a pour chef-lieu Ouahigouya. Elle comprend les provinces du Loroum, du Passoré, du Yatenga et du Zondoma ;
11. la région du Plateau Central a comme chef-lieu Ziniaré. Elle comporte les provinces du Ganzourgou, du Kourwéogo et de l'Oubritenga ;
12. la région du Sahel a pour chef-lieu Dori et comporte les provinces du Seno, de l'Oudalan, du Soum et du Yagha ;
13. la région du Sud-Ouest, dont le chef-lieu est Gaoua, comprend les provinces de la Bougouriba, du Ioba, du Nounbiel et du Poni.

3. Les données sociodémographiques

La population a connu une croissance au cours de ces dernières années. De quatorze millions dix-sept mille deux cent soixante-deux (14 017 262) habitants en 2006, elle est passée à vingt millions cinq cent cinq mille cent cinquante-cinq (20 505 155) habitants soit un accroissement de 2,94% selon les résultats du 5^{ème} RGPH¹ réalisé en 2019 par l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INSD).

Cette population est constituée de neuf millions neuf cent mille huit cent quarante-sept (9 900 847) hommes, soit 48,3% et dix millions six cent quatre mille trois cent huit (10 604 308) femmes, soit 51,7%.

La population en âge de travailler (16 ou plus) est estimée à 10 726 699 habitants soit 52,3% de la population totale².

Les jeunes de moins de 20 ans d'âge sont estimés à onze millions quatre cent trente-quatre mille neuf cent neuf (11 434 909) habitants, soit 55,8% de la population totale³.

La population vit essentiellement de l'agriculture et se caractérise par des mouvements migratoires tant internes qu'externes. Les flux migratoires externes s'orientent surtout vers la Côte d'Ivoire, le Mali et le Ghana⁴.

¹ Synthèse des résultats définitifs du 5^{ème} RGPH, Juin 2022

² Données issues du fichier des localités du 5^{ème} RGPH, page 2, Février 2022

³ Données obtenues à partir du tableau 5 page 39, Synthèse des résultats définitifs du 5^{ème} RGPH, Juin 2022

⁴ Tableau 29, Synthèse des résultats définitifs du 5^{ème} RGPH, Juin 2022 (p.69)

4. Les données économiques

Selon les données de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) la croissance économique au Burkina Faso s'établit à 6,9% en 2021 contre 2,5% en 2020.

L'inflation y est estimée à 3,9% en 2021 contre 1,9% en 2020⁵.

Le pays tente toujours d'assurer son développement économique dans un contexte national marqué par une crise sécuritaire.

⁵ Note d'information sur le Burkina Faso, UMOA, août 2021

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est membre de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) depuis le 21 novembre 1960. Il a ratifié quarante-quatre (44) conventions de l'OIT parmi lesquelles les conventions n° 81 de 1947 sur l'Inspection du travail dans l'industrie et le commerce et n°129 de 1969 sur l'Inspection du travail dans l'agriculture, ratifiées le 21 mai 1974. C'est dans le cadre du respect de ses obligations conventionnelles que le présent rapport est élaboré.

Le présent rapport est élaboré dans un contexte de crises sécuritaire et socio-économique caractérisé respectivement par l'inaccessibilité de certaines zones et les attentes de plus en plus fortes des usagers/clients vis-à-vis de l'Administration du travail.

En quête permanente d'une amélioration continue de sa gouvernance, le Burkina Faso s'est inscrit dans une dynamique de constitution de bases de données statistiques fiables pour soutenir la planification de ses politiques et programmes de développement.

C'est ainsi que dans le domaine du travail et de la protection sociale, des efforts sont constamment faits pour atteindre les objectifs du travail décent à travers la collecte et le traitement des données des services d'inspection du travail.

Les services d'inspection du travail jouent un rôle important dans l'apaisement du climat social.

La disponibilité de données de qualité sur les activités des services d'Inspection du travail permet entre autres :

- de s’assurer de la conformité du système d’Inspection du travail aux règles définies par les conventions de l’OIT ;
- d’avoir une meilleure compréhension des missions des services d’Inspection du travail ;
- d’identifier les problèmes de respect de la législation du travail ;
- de faire une meilleure planification et une évaluation objective des activités des services d’Inspection du travail ;
- d’avoir des réponses adaptées à la problématique des conditions de travail dans certains secteurs d’activités spécifiques tels que le secteur minier, le secteur informel, le secteur agricole ;
- de trouver des stratégies appropriées de prévention des risques professionnels pour améliorer les conditions de travail et la productivité globale ;
- de contribuer à l’évaluation de la mise en œuvre des politiques et programmes de développement.

Il est donc important de signaler que les statistiques des services d’inspection du travail jouent un rôle essentiel dans les efforts que déploient les autorités du pays pour garantir à tous les citoyens un travail décent. Elles le sont encore pour mieux appréhender les défis et les relever dans une approche structurelle.

Au Burkina Faso, l’autorité chargée de la mise en œuvre de la politique en matière de travail est le ministre de la fonction publique, du travail et de la protection sociale. C’est à ce dernier qu’incombe la responsabilité

d'élaborer, de publier et de communiquer le présent rapport qui couvre la période allant du **1er janvier au 31 décembre 2021**.

Ce rapport passe en revue le système d'Inspection du travail et fournit des informations relatives aux activités des services d'Inspection du travail aussi bien au niveau central qu'au niveau déconcentré. Ces informations concernent notamment :

- les lois et règlements relevant de la compétence de l'Inspection du travail;
- le personnel de l'Inspection du travail ;
- les établissements assujettis au contrôle de l'Inspection et les travailleurs occupés dans ces établissements ;
- les visites d'inspection ;
- les infractions commises et les sanctions ;
- les accidents du travail et maladies professionnelles.

Le rapport se présente donc à la fois comme un outil d'auto-évaluation de la politique du Gouvernement en matière de travail et de protection sociale et un guide à la décision pour une meilleure prévention des situations susceptibles de perturber le climat social.

Le processus d'élaboration dudit rapport a été marqué par les étapes suivantes :

- la collecte des données au niveau des directions régionales du travail et de la protection sociale (DRTPS) et des directions centrales suivant un canevas préétabli ;
- le traitement des données ;
- l'élaboration d'un projet de rapport ;
- la validation du rapport par les différents acteurs.

Le rapport comporte trois (03) parties :

- la première partie décrit le système d'Inspection du travail en vigueur au Burkina Faso, son organisation et les établissements assujettis à son contrôle;
- la deuxième partie fait l'état des ressources dont disposent les services d'Inspection du travail pour l'accomplissement de leurs missions en l'occurrence les moyens humains, matériels et financiers;
- la troisième partie traite des statistiques clés issues des activités menées par lesdits services et qui sont relatives aux contrôles d'établissements, aux conflits de travail, aux contrats de travail, aux contrats de stage, aux contrats d'apprentissage, aux enquêtes en matière d'AT/MP et au travail des enfants.

PREMIERE PARTIE : LE SYSTEME D'INSPECTION DU TRAVAIL BURKINABE

Les services d'Inspection du travail ont une compétence générale. Ils sont placés sous l'autorité du Ministre chargé du travail et coordonnés par le Secrétaire général.

1.1. L'organisation des services d'inspection du travail

L'Inspection du travail, chargée de toutes les questions relatives aux conditions des travailleurs et aux relations professionnelles, est animée par des inspecteurs et des contrôleurs du travail, des médecins du travail et un personnel interministériel. Toutefois, la loi autorise en cas de besoin le recours à des experts ou à des techniciens qualifiés.

Les inspecteurs du travail, les contrôleurs du travail et les médecins du travail sont des fonctionnaires de l'État régis par la loi n° 081-2015/CNT du 24 novembre 2015 portant statut général de la fonction publique d'État.

Leurs attributions sont définies par la loi n°028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso et ses textes d'application.

Conformément aux dispositions du Décret °2022-0026/PRES/PM/SGG-CM du 31 mars 2022, portant attributions des membres du Gouvernement du Burkina Faso, le MFPTPS est chargé, en ce qui concerne le volet travail, de la mise en œuvre et du suivi de la politique du gouvernement en matière de travail, de relations professionnelles et de protection sociale. Ainsi, le ministère en charge du travail a pour

attributions principales, la régulation des relations de travail et la protection des droits des parties au contrat de travail. Aux termes des dispositions du décret n°2016-344/PRES/PM/MFPTPS du 4 mai 2016 portant organisation du Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale, le volet travail comprend des services centraux et des services déconcentrés placés sous la coordination du Secrétaire Général.

1.1.1. Au niveau central

Au niveau central, conformément aux dispositions du décret n°2016-344 suscité, les services d'Inspection du travail sont la Direction Générale du Travail (DGT), la Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS) et l'Inspection Médicale du Travail (IMT).

1.1.1.1. La Direction Générale du Travail (DGT)

La DGT participe à la réalisation des missions du ministère en matière de promotion du dialogue social, de réglementation, des relations professionnelles et des relations et normes internationales du travail.

Elle est particulièrement chargée :

- de mettre en œuvre et de suivre la Politique Nationale du Travail (PNT) et le Programme pays pour la Promotion du travail décent (PPTD) en leur volet travail ;
- d'élaborer, de suivre et d'évaluer la réglementation en matière de travail;

- de participer aux instances internationales et régionales où sont discutés les problèmes de travail ;
- de prévenir les conflits collectifs et individuels de travail par le dialogue social ;
- de régler les conflits collectifs de travail qui s'étendent sur les ressorts territoriaux de plusieurs Inspections du travail ;
- de contribuer à la promotion du tripartisme et du dialogue social ;
- de suivre les relations avec les institutions nationales, régionales et internationales spécialisées en matière de travail;
- de suivre les activités des institutions et organisations professionnelles de travailleurs et d'employeurs ;
- de participer aux négociations et de suivre, en rapport avec les ministères compétents, l'application des conventions en matière de travail passées avec d'autres pays ;
- d'apporter assistance et conseil, en matière de travail, aux Burkinabè travaillant à l'étranger, et ce, en rapport avec les ministères compétents;
- d'assurer le suivi et l'évaluation du volet social des restructurations, des liquidations et des privatisations d'entreprises ;
- d'assurer le contrôle de la migration de la main d'œuvre ;

- de promouvoir et de mettre en œuvre les principes et droits fondamentaux au travail;
- de suivre l'exécution des normes internationales du travail ;
- d'assurer le secrétariat technique de la conférence nationale des Inspecteurs et Contrôleurs du travail.

La Direction générale du travail (DGT) comprend, outre le Secrétariat de direction et le Service administratif et financier, trois directions techniques à savoir :

- la Direction des Relations Professionnelles et de la Promotion du Dialogue Social (DRPPDS) ;
- la Direction des Études et de la Réglementation (DER) ;
- la Direction des Relations et des Normes Internationales du Travail (DRNIT).

1.1.1.2. La Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS)

La DGPS participe à la réalisation des missions du ministère en matière de sécurité sociale, de sécurité et santé au travail, de lutte contre le travail des enfants et de promotion des mutuelles sociales.

Elle est particulièrement chargée :

- de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation de la politique nationale de protection sociale ;
- d'assurer la conception, l'application et le contrôle de la législation et de la réglementation en matière de prévoyance sociale ;

- de participer aux instances nationales, régionales et internationales où sont discutés les problèmes de protection sociale et de mutualité ;
- de suivre les activités des organismes de prévoyance sociale placés sous la tutelle du département ;
- de suivre les relations avec les institutions nationales et internationales spécialisées en matières de sécurité sociale et de mutualité ;
- de participer aux négociations et de suivre, en rapport avec les ministères compétents, l'application des conventions en matière de sécurité sociale passées avec d'autres pays ;
- d'apporter assistance et conseil, en matière de sécurité sociale et de mutualité, aux Burkinabè travaillant à l'étranger, et ce, en rapport avec les ministères compétents ;
- d'assurer la conception et l'élaboration des normes en matière de sécurité et santé sur le lieu du travail en relation avec le Ministère de la Santé ;
- de suivre les relations avec les institutions nationales, régionales et internationales spécialisées en matière de sécurité et santé au travail ;
- de veiller à l'application de la législation et de la réglementation relatives à la sécurité et santé au travail et à la protection de la santé des travailleurs ;
- de mener des études et de rechercher des informations relatives à la prévention des accidents et à l'ergonomie en relation avec l'Inspection médicale du travail et avec le Ministère de la Santé;

- de mettre à jour le tableau des maladies professionnelles en relation avec l'Inspection médicale du travail ;
- de lutter contre le travail des enfants et ses pires formes ;
- d'assurer le suivi du fonctionnement du comité technique national consultatif de sécurité et santé au travail ;
- d'élaborer et mettre en œuvre la stratégie nationale de développement des mutuelles sociales ;
- de suivre l'application de la réglementation en matière de mutuelles sociales.

La Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS), outre le secrétariat de direction et le Service administratif et financier, comprend quatre (4) directions techniques à savoir :

- la Direction de la Sécurité et Santé au Travail (DSST) ;
- la Direction de la Lutte contre le Travail des Enfants (DLTE);
- la Direction de la Sécurité Sociale (DSSO) ;
- la Direction de la Promotion des Mutualités (DPM).

1.1.1.3. L'Inspection Médicale du Travail (IMT)

L'IMT est créée conformément à l'article 268 du Code du travail et dispose de compétences qui s'étendent sur tous les établissements

installés sur l'ensemble du territoire national et soumis aux dispositions du Code du travail.

C'est une structure spécifique d'appui-conseil et de contrôle en matière de sécurité et santé au travail. Elle a essentiellement pour missions de :

- participer à l'élaboration des textes relatifs à la sécurité et santé au travail ;
- contrôler sur le plan technique, en étroite collaboration avec les services compétents du ministère chargé de la santé, et de toute autre institution publique ou privée compétente, l'application de la législation et de la réglementation en matière de sécurité et santé au travail ;
- contrôler et conseiller les services de santé au travail ;
- constater toute infraction à la réglementation nationale en matière de sécurité et santé au travail.

L'IMT agit en liaison avec l'Inspection du travail aux fins de veiller à l'application des mesures législatives et réglementaires relatives à la sécurité et santé dans les établissements.

Elle comprend, outre le secrétariat de direction, deux (2) directions techniques

à savoir :

- la Direction du contrôle des services de santé au travail (DCSST) ;
- la Direction du contrôle de l'hygiène et de la sécurité au travail (DCHST).

1.1.2. Les structures déconcentrées

Il s'agit des Directions Régionales du Travail et de la Protection Sociale (DRTPS).

Les DRTPS, au nombre de treize (13), exercent sur leur ressort respectif, les compétences et attributions qui sont dévolues au Ministère, notamment en ce qui concerne l'application des politiques et législations en matière de travail et de protection sociale. Ces directions sont appelées communément Inspection du travail. L'organisation des DRTPS est régie par l'arrêté N°2017-032/MFPTPS/SG du 17 mai 2017 portant organisation, attributions et fonctionnement des DRTPS. Aux termes de l'arrêté précité, la Direction régionale du travail et de la protection sociale comprend, outre le secrétariat, cinq (05) services :

- le service d'Inspection du travail ;
- le service des relations professionnelles et de la promotion du dialogue social ;
- le service des études, des statistiques et de la documentation ;
- le service administratif et financier ;
- le service de la recette.

1.1.2.1. Le service de l'inspection du travail

Il est chargé de toutes les questions relevant de la compétence et des attributions de l'inspecteur du travail. Il s'agit notamment :

- du contrôle des établissements ;

- de l'information de l'autorité compétente sur les déficiences et abus qui ne sont pas spécifiquement couverts par les dispositions légales existantes ;
- de l'information et de la prévention en matière de sécurité et santé au travail ;
- des enquêtes d'accidents du travail et de maladies professionnelles ;
- de l'information en matière de protection sociale ;
- de l'information et du suivi des structures mutualistes sur leurs droits et devoirs ;
- de l'information sur le travail des enfants ;
- de l'information sur les pires formes du travail des enfants ;
- de toutes autres tâches connexes à l'inspection du travail.

1.1.2.2. Le service des relations professionnelles et de la promotion du dialogue social

Il est chargé de toutes les questions relatives aux relations professionnelles et notamment :

- de l'accueil et du renseignement des usagers ;
- de l'information, des conseils et de la sensibilisation des employeurs et des travailleurs et leurs organisations sur leurs droits et devoirs en matière sociale ;
- du règlement des différends individuels et collectifs du travail ;

- de l'organisation et de l'animation des séances d'éducation ouvrière ;
- de l'animation et de la promotion des négociations collectives ;
- de la promotion du dialogue social ;
- des études sur le climat social ;
- de toutes autres tâches connexes aux relations professionnelles et à la promotion du dialogue social.

1.1.2.3. Le service des études, des statistiques et de la documentation

Il est chargé des études, de la collecte et du traitement des données statistiques et de la gestion de la documentation et des archives et notamment :

- de l'acquisition, de la conservation, de l'entretien et de la gestion de la documentation du service;
- du visa des contrats de travail, des contrats d'apprentissage et de tout document soumis à cette formalité obligatoire ;
- de l'établissement des diverses attestations prescrites par la réglementation et l'usage ;
- de toutes études et enquêtes sociales ;
- de la réception et de l'enregistrement des déclarations réglementaires ;
- de l'élaboration des rapports périodiques et des statistiques du travail ;
- de la gestion de la bibliothèque et de la reprographie ;

- de la tenue à jour des dossiers et des fichiers des entreprises ;
- de la collecte des informations sur le fonctionnement des mutuelles ;
- de la conservation des archives ;
- de toutes autres tâches connexes aux études, aux statistiques et à la documentation.

1.1.2.4. Le service administratif et financier

Il est chargé de la gestion des ressources humaines, financières et matérielles de la direction régionale, notamment :

- de l'élaboration des projets de budget ;
- de la gestion des crédits délégués ;
- de la gestion des biens mobiliers et immobiliers ;
- du suivi de la gestion de la carrière du personnel en relation avec la direction des ressources humaines;
- de la tenue du fichier du personnel ;
- de la tenue de la comptabilité ;
- de la gestion des évènements sociaux touchant le personnel ;
- de toutes autres tâches connexes à l'administration et aux finances.

1.1.2.5. Le service de la recette

Il est chargé de la gestion des recettes collectées par la direction régionale, notamment:

- de la perception des recettes au moyen de quittances extraites de journaux à souches;
- de la mise à jour de l'ensemble des documents relatifs à la gestion des recettes ;
- du versement régulier des sommes encaissées auprès de son comptable de rattachement ;
- de toutes autres tâches connexes à la gestion des recettes.

1.2. Les missions de l'inspection du travail

Aux termes des dispositions de l'article 3 de la convention n°81 de l'OIT : « *le système d'inspection du travail sera chargé :*

- ✓ *d'assurer l'application des dispositions légales relatives aux conditions de travail et à la protection des travailleurs dans l'exercice de leur profession, telles que les dispositions relatives à la durée du travail, aux salaires, à la sécurité, à l'hygiène et au bien-être, à l'emploi des enfants et des adolescents, et à d'autres matières connexes, dans la mesure où les inspecteurs du travail sont chargés d'assurer l'application desdites dispositions ;*

- ✓ de fournir des informations et des conseils techniques aux employeurs et aux travailleurs sur les moyens les plus efficaces d'observer les dispositions légales ;
- ✓ de porter à l'attention de l'autorité compétente les déficiences ou les abus qui ne sont pas spécifiquement couverts par les dispositions légales existantes.

Si d'autres fonctions sont confiées aux inspecteurs du travail, celles-ci ne devront pas faire obstacle à l'exercice de leurs fonctions principales, ni porter préjudice d'une manière quelconque à l'autorité ou à l'impartialité nécessaires aux inspecteurs dans leurs relations avec les employeurs et les travailleurs ».

Le Burkina Faso a internalisé la disposition sus-mentionnée dans sa législation à travers l'article 391 de la loi n° 028-2008/AN du 13 mai 2008 portant Code du travail au Burkina Faso qui dispose que : « *l'Inspection du travail, placée sous l'autorité du ministre chargé du travail, est chargée de toutes les questions relatives aux conditions des travailleurs et aux rapports professionnels.*

L'inspecteur du travail :

- ✓ *participe à l'élaboration des règlements de sa compétence ;*
- ✓ *veille à l'application des dispositions édictées en matière de travail et de protection des travailleurs ;*
- ✓ *éclaire de ses conseils et de ses recommandations les employeurs et les travailleurs ;*

- ✓ *porte à l'attention de l'autorité compétente les violations et abus qui ne sont pas spécifiquement couverts par les dispositions légales existantes ;*
- ✓ *participe à la coordination et au contrôle des services et organismes concourant à l'application de la législation sociale ;*
- ✓ *procède à toutes études et enquêtes liées aux différents problèmes sociaux, à l'exclusion de ceux qui relèvent des services techniques avec lesquels l'Inspection du travail collabore ».*

En outre, les articles 320 et 370 du code du travail confèrent à l'inspecteur du travail une mission obligatoire de tentative de règlement amiable des différends en matière de travail.

Ainsi, les attributions de l'Inspection du travail au Burkina Faso se résument en quatre (04) missions essentielles. Il s'agit :

- *du contrôle de l'application des lois et règlements du travail ;*
- *de la conciliation en matière de conflits individuels et/ou collectifs de travail ;*
- *de l'information et du conseil ;*
- *des études et enquêtes.*

La mission de contrôle a pour objectif de veiller à l'application des dispositions édictées en matière de travail et de protection des travailleurs. Le contrôle porte sur l'application de l'ensemble de la réglementation en matière de travail et de protection sociale.

La conciliation consiste en une tentative de rapprochement des positions des parties en conflit de travail par l'inspecteur du travail dans le respect des textes en vigueur afin de trouver un accord mettant fin aux différents points de litiges. L'inspecteur du travail intervient en tant que conciliateur pour établir une transaction où les parties font des concessions réciproques. Cette conciliation intervient, tant en matière de conflits individuels qu'en matière de conflits collectifs de travail, pour préserver un climat social apaisé. La phase de conciliation devant l'inspecteur du travail est obligatoire. L'issue de la tentative de conciliation est sanctionnée par les actes suivants :

- le procès-verbal de conciliation (PVC) ;
- le procès-verbal de conciliation partielle (PVCP) ;
- le procès-verbal de non conciliation (PVNC) ;
- le procès-verbal de non conciliation par défaut (PVNCD) ;
- le procès-verbal exécutoire (PVE).

Le PVNC permet de saisir l'instance compétente conformément aux dispositions des articles 322, 323, 324 et 371 du Code du travail (le Tribunal du travail compétent pour les conflits individuels et le conseil d'arbitrage pour les conflits collectifs).

Quant à la mission d'information et de conseils, l'Inspection du travail éclaire les partenaires sociaux sur la meilleure façon d'appliquer la réglementation du travail en vigueur. C'est une mission complémentaire indispensable à celles de contrôle et de conciliation et qui permet aux partenaires sociaux de connaître leurs droits et devoirs. Par ailleurs, cette

mission permet de porter à la connaissance de l'autorité compétente tous les abus et déficiences constatés.

S'agissant de la mission d'enquête, l'inspecteur du travail procède à toutes études et enquêtes liées aux différents problèmes sociaux, à l'exclusion de ceux qui relèvent des services techniques avec lesquels l'Inspection du travail collabore.

1.3. La modernisation des services d'inspection du travail

Le Gouvernement du Burkina Faso s'est engagé dans une dynamique de modernisation de son Administration du travail afin de soutenir les actions de développement portées par ce secteur.

Avec l'appui du Programme de Modernisation de l'Administration Publique (PMAP), il a été entrepris depuis courant 2017 un processus de développement d'une application informatique dénommée "**Système d'Inspection du Travail Automatisé**" (SIT@).

Cette application informatique s'inscrit dans une vision de réalisation d'un des objectifs majeurs définis dans le cadre de la mise en œuvre des quatre (04) conventions de gouvernance de l'OIT, à savoir "**Utilisation des systèmes informatiques installés pour gérer et partager de manière efficace les informations recueillies sur les instruments relatifs à la gouvernance**".

Ce système qui est toujours à sa phase d'expérimentation devra à terme, permettre une gestion électronique de l'ensemble des actes de l'inspection du travail, la production de données statistiques fiables ainsi

que la saisine en ligne des services d'inspection du travail par les demandeurs.

1.4. Les structures concourant à la réalisation des missions de l'inspection du travail

1.4.1. Les services étatiques

Il s'agit principalement de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS), de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE), de l'Agence Nationale de Formation Professionnelle (ANFP), de la Brigade Nationale des Sapeurs-Pompiers (BNSP), de l'Office de Santé des Travailleurs (OST) et les cours et tribunaux.

- **La CNSS** a pour mission principale la gestion du régime institué par la loi n°004-2021/AN du 06 avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicables aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso. Elle est chargée, à cet effet, du recouvrement des cotisations sociales et de leurs redistributions sous forme de prestations, de l'information, du conseil et de la sensibilisation des partenaires sociaux sur toutes les questions relevant de sa compétence.
- **L'ANPE** a pour mission de donner toute information relative à l'emploi de conseiller et de sensibiliser les demandeurs d'emploi, de délivrer la carte de demandeur d'emploi et celle de travail, de recruter des travailleurs au profit des employeurs.
- **L'ANFP** a été créée par décret 2019-009/PRES /PM/MINEFID / MJFIPE du 23 janvier 2019. L'ANFP a pour mission de contribuer à

la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de développement des compétences techniques et professionnelles. Elle met également en œuvre les projets de formation visant à satisfaire les demandes de main d'œuvre qualifiée, en réponse aux besoins évolutifs du marché du travail.

- **La BNSP** participe aux contrôles conjoints organisés de manière ponctuelle. Elle offre aussi des formations sur la prévention, la gestion des incendies et le sauvetage. Enfin, elle participe au contrôle technique des normes en matière d'infrastructures, d'installations et d'équipements.
- **L'OST** participe à la prévention des risques professionnels à travers les visites des lieux de travail et les visites médicales, l'information, l'éducation et la communication (IEC), la formation, les consultations, les soins d'urgence et les premiers secours.
- **Les cours et tribunaux** sont chargés d'apprécier l'opportunité des poursuites relatives aux procès-verbaux d'infractions dressés par les inspecteurs du travail, de connaître des différends individuels pouvant naître entre les travailleurs, les stagiaires et leurs employeurs, les apprentis et leurs maîtres, à l'occasion de l'exécution des contrats après saisine et échec de la tentative de conciliation devant l'inspecteur du travail. Ils sont également compétents pour connaître des litiges nés de l'application du régime de sécurité sociale, des différends nés entre les institutions de prévoyance sociale et leurs assujettis, ainsi que des actions récursoires des entrepreneurs contre les sous-traitants.

1.4.2. Les partenaires sociaux

Le Conseil National du Patronat Burkinabè (CNPB), la fâitière des organisations professionnelles d'employeurs, et les organisations syndicales de travailleurs sont membres des cadres de concertation institués par les textes en matière de travail et de protection sociale notamment la CCT, la CCNIT, la CTNCSST. Ils sont régulièrement consultés sur les grandes questions touchant le monde du travail. Les partenaires sociaux participent à la résolution des conflits sociaux, veillent à la prévention des risques professionnels et contribuent à la mise en œuvre de la sécurité et santé au travail et à la formation des employeurs et des travailleurs.

DEUXIEME PARTIE : LES RESSOURCES DES SERVICES D'INSPECTION DU TRAVAIL

Les ressources des services d'inspection du travail comprennent les moyens humains, matériels et financiers.

2.1. Les ressources humaines

Les ressources humaines des services d'inspection du travail comprennent les inspecteurs et contrôleurs du travail qui officient au sein des Directions Régionales du Travail et de la Protection Sociale (DRTPS) ainsi que dans les directions centrales. On note aussi l'existence du personnel médical dans des directions centrales. Ces structures disposent également de personnel d'appui.

2.1.1. Le personnel des Directions Régionales du Travail et de la Protection Sociale (DRTPS)

Tableau 1 : Répartition du personnel des DRTPS par emploi et par sexe au 31 décembre

DRTPS	Sexe	Emplois									Total général
		Adjoint de secrétariat	Agent de bureau	Agent de liaison	Chauffeur	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Secrétaire	Gardien	Autres	
Boucle du Mouhoun	Féminin	0	0	2	0	0	0	0	0	0	2
	Masculin	1	0	0	1	5	4	0	1	0	12
	Total	1	0	2	1	5	4	0	1	0	14
Cascades	Féminin	0	1	0	0	1	1	2	0	0	5
	Masculin	0	1	2	1	5	1	0	1	0	11
	Total	0	2	2	1	6	2	2	1	0	16
Centre	Féminin	2	7	1	0	8	8	2	0	1	29
	Masculin	0	2	1	3	21	35	1	0	2	65
	Total	2	9	2	3	29	43	3	0	3	94
Centre Est	Féminin	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
	Masculin	1	0	1	1	1	4	0	1	0	9
	Total	1	0	1	1	2	4	0	1	0	10
Centre Nord	Féminin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Masculin	1	1	0	0	3	4	0	0	0	9
	Total	1	1	0	0	3	4	0	0	0	9
Centre Ouest	Féminin	1	2	1	0	2	0	1	0	0	7
	Masculin	0	1	0	1	7	3	0	0	0	12
	Total	1	3	1	1	9	3	1	0	0	19

Centre Sud	Féminin	1	0	0	0	1	1	0	0	0	3
	Masculin	1	0	0	1	2	1	0	0	0	5
	Total	2	0	0	1	3	2	0	0	0	8
Est	Féminin	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	Masculin	1	0	1	1	5	3	0	0	0	11
	Total	1	0	1	1	5	3	0	0	0	11
Hauts Bassins	Féminin	2	2	1	0	1	1	0	0	0	7
	Masculin	0	0	1	2	16	15	0	0	1	35
	Total	2	2	2	2	17	16	0	0	1	42
Nord	Féminin	0	1	0	0	2	0	0	0	0	3
	Masculin	0	0	1	1	3	4	0	1	0	10
	Total	0	1	1	1	5	4	0	1	0	13
Plateau Central	Féminin	1	0	0	0	0	2	0	0	0	3
	Masculin	0	0	1	1	2	3	0	1	0	8
	Total	1	0	1	1	2	5	0	1	0	11
Sahel	Féminin	0	0	1	0	0	0	0	0	0	1
	Masculin	0	0	0	1	3	2	1	0	0	7
	Total	0	0	1	1	3	2	1	0	0	8
Sud-Ouest	Féminin	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2
	Masculin	1	0	0	1	4	3	0	1	0	10
	Total	1	2	0	1	4	3	0	1	0	12
Total général	Féminin	7	14	6	0	16	13	4	0	1	61
	Masculin	6	6	8	15	76	83	3	6	3	206
	Total	13	20	14	15	92	96	7	6	4	267

Source : DRTPS

Au 31 décembre 2021, l'effectif du personnel des DRTPS s'élevait à deux cent soixante-sept (267) agents. L'effectif des agents techniques est de cent quatre-vingt-huit (188) dont 96 Inspecteurs du travail et 92 Contrôleurs du travail.

Le nombre de femmes est de vingt-neuf (29) soit 15, 42%.

Comparer à l'année 2020 le nombre, d'agents techniques a connu une légère hausse de 6, 82%.

La répartition spatiale du personnel technique indique une forte concentration dans les DRTPS du Centre et des Hauts-Bassins avec respectivement 72 et 33 agents soit 55,85% de l'effectif du personnel technique total. En effet, ces deux régions sont les plus grands centres de concentration de l'activité économique du pays. Relativement au personnel interministériel (personnel d'appui), on note une légère hausse de son effectif qui passe de 77 en 2020 à 79 en 2021.

Tableau 2: Mouvement du personnel des DRTPS par emploi et par sexe au 31 décembre

DRTPS	Mouvement du personnel														
	Arrivées									Départs					
	Sexe	Adjoint de secrétaria	Agent de bureau	Agent de liaison	Chauffeur	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Secrétaire	Total Arrivée	Adjoint de secrétariat	Chauffeur	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Autres emplois	Total Départ
Boucle du Mouhoun	F	0	0	1	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Cascades	F	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	1	1
	Total	0	1	0	0	2	0	0	3	0	0	0	0	1	1
Centre	F	0	2	0	0	1	3	1	7	1	0	1	0	1	3
	M	0	1	0	1	1	8	1	12	0	1	3	5	0	9
	Total	0	3	0	1	2	11	2	19	1	1	4	5	1	12
Centre -Est	F	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	M	1	0	1	0	0	1	0	3	0	0	0	1	0	1
	Total	1	0	1	0	1	1	0	4	0	0	0	1	0	1
Centre -Nord	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
	M	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1
Centre -Ouest	F	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1
	Total	0	2	0	0	0	0	0	2	0	0	0	1	0	1

Centre-Sud	F	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	0	1
	M	1	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	0	1
	Total	1	0	0	0	1	0	0	2	1	0	1	0	0	2
Est	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
	Total	1	0	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	F	0	2	0	0	0	0	0	2	1	0	0	0	0	1
	M	0	0	0	0	0	2	0	2	0	0	0	1	0	1
	Total	0	2	0	0	0	2	0	4	1	0	0	1	0	2
Nord	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
	Total	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	1
Plateau Central	F	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	1	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
	Total	0	0	1	0	1	1	0	3	0	0	0	0	0	0
Sahel	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	1	0	0	1
	Total	0	0	0	0	2	0	0	2	0	0	1	0	0	1
Sud-ouest	F	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	0
	Total	0	1	0	0	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0
Total général	F	0	6	1	0	4	4	1	16	2	0	3	0	1	6
	M	3	3	2	1	10	11	1	31	1	1	4	8	2	16
	Total	3	9	3	1	14	15	2	47	3	1	7	8	3	22

Source : DRTPS

Au 31 décembre 2021, on a enregistré 22 départs dans les DRTPS. Ces départs ont concerné sept (07) contrôleurs du travail, huit (08) inspecteurs du travail et sept (07) agents issus du personnel interministériels. Ces départs sont dus notamment à des affectations dans les structures centrales ou déconcentrées du MFPTPS ou dans d'autres ministères, à des admissions aux concours professionnels et à des mises en disponibilité.

Concernant les arrivées, les DRTPS en ont enregistré quarante-sept (47). La DRTPS du Centre a enregistré dix-neuf (19) arrivées représentant le plus grand nombre suivi de celles des Hauts Bassins et du Centre-Est quatre (04) arrivées chacune. Ces arrivées sont dues à des affectations d'agents sortis de l'ENAM et ceux en provenance d'autres directions.

Tableau 3 : Répartition du personnel des DRTPS par tranche d'âge au 31 décembre

DRTPS	Tranches d'âges																		Total général									
	[18-22]			[23-27]			[28-32]			[33-37]			[38-42]			[43-47]				[48-52]			[53-57]			[58-63]		
	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T		F	M	T	F	M	T	F	M	T
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0	0	0	2	2	1	3	4	0	6	6	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	14
Cascades	0	0	0	0	1	1	1	0	1	0	5	5	1	3	4	0	2	2	0	2	2	1	0	1	0	0	0	16
Centre	0	0	0	1	0	1	7	6	1	1	1	2	7	3	4	3	1	1	1	2	3	0	0	0	0	0	0	94
Centre Est	0	0	0	1	0	1	0	2	2	0	3	3	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	10
Centre Nord	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	0	0	0	3	3	0	3	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	9
Centre Ouest	0	0	0	2	0	2	3	2	5	1	6	7	0	2	2	0	2	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	19
Centre Sud	0	0	0	0	0	0	1	2	3	1	0	0	1	3	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	8
Est	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	8	8	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Hauts Bassins	0	0	0	0	0	0	1	3	4	4	1	1	1	1	1	1	2	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	42
Nord	0	0	0	0	0	0	1	3	4	1	5	6	1	1	2	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	0	0	13
Plateau Central	0	0	0	0	0	0	1	0	1	2	6	8	0	1	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	11
Sahel	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2	2	1	2	3	0	0	0	0	1	1	0	1	1	0	0	0	8
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	1	3	4	0	1	1	0	3	3	0	2	2	1	0	1	0	1	1	0	0	0	12
Total général	0	0	0	4	1	5	1	2	4	1	6	8	1	7	9	5	2	2	2	6	8	2	4	6	0	0	0	267

Sources : DRTPS

Au 31 décembre 2021, sur un effectif total de deux cent soixante-sept (267) agents en service dans les DRTPS, deux cent cinquante-trois (253) ont un âge inférieur ou égal à 47 ans, soit 94,75%. Aucun agent n'est répertorié dans les tranches d'âge 18-22 et 58-63.

NB : L'âge minimum d'accès à l'emploi dans la fonction publique est de dix-huit (18) ans.

Tableau 4: Répartition du personnel des DRTPS par tranche d'ancienneté dans l'emploi au 31 décembre

DRTPS	Tranche d'ancienneté															Total général
]1-5]			[6-10]			[11-15]			[16-20]			[21-25]			
	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	
Boucle du Mouhoun	1	5	6	1	3	4	0	3	3	0	1	1	0	0	0	14
Cascades	1	5	6	0	1	1	2	3	5	0	2	2	0	2	2	16
Centre	16	16	32	8	27	35	5	21	26	0	1	1	0	0	0	94
Centre Est	1	6	7	0	0	0	0	2	2	0	0	0	0	1	1	10
Centre Nord	0	6	6	0	2	2	0	1	1	0	0	0	0	0	0	9
Centre Ouest	3	4	7	3	4	7	0	3	3	0	1	1	1	0	1	19
Centre Sud	2	3	5	0	1	1	1	1	2	0	0	0	0	0	0	8
Est	0	3	3	0	4	4	0	4	4	0	0	0	0	0	0	11
Hauts Bassins	4	6	10	2	15	17	1	12	13	0	2	2	0	0	0	42
Nord	1	5	6	1	2	3	1	2	3	0	1	1	0	0	0	13
Plateau Central	3	3	6	0	3	3	0	1	1	0	1	1	0	0	0	11
Sahel	0	3	3	1	1	2	0	2	2	0	0	0	0	1	1	8
Sud -Ouest	1	4	5	0	3	3	0	1	1	1	2	3	0	0	0	12
Total général	33	69	102	16	66	82	10	56	66	1	11	12	1	4	5	267

Source : DRTPS

Au 31 décembre 2021, on enregistre plus de la moitié des agents(184) dont l'ancienneté dans l'emplois est inférieure ou égale à dix (10) années, soit une proportion de 68,91% de l'effectif total,.

Tableau 5 : Répartition du personnel des DRTPS par tranche d'ancienneté dans l'emploi, par sexe et par emploi au 31 décembre

Emplois	Tranche d'ancienneté dans l'emploi															Total général
]1-5]			[6-10]			[11-15]			[16-20]			[21-25]			
	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	
Adjoint de secrétariat	3	6	9	3	0	3	1	0	1	0	0	0	0	0	0	13
Agent de bureau	12	5	17	0	0	0	1	1	2	1	0	1	0	0	0	20
Agent de liaison	3	4	7	3	2	5	0	1	1	0	1	1	0	0	0	14
Chauffeur	0	5	5	0	1	1	0	2	2	0	6	6	0	1	1	15
Contrôleur du travail	7	21	28	7	35	42	2	20	22	0	0	0	0	0	0	92
Inspecteur du travail	6	24	30	2	27	29	5	31	36	0	1	1	0	0	0	96
Secrétaire	1	0	1	1	0	1	1	1	2	0	0	0	1	2	3	7
Gardien	0	2	2	0	0	0	0	0	0	0	3	3	0	1	1	6
Autres	1	2	3	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Total général	33	69	102	16	66	82	10	56	66	1	11	12	1	4	5	267

Source : DRTPS

Au 31 décembre 2021, cent quatre-vingt-cinq (184) agents dont l'ancienneté dans l'emploi est inférieure ou égale à dix (10) années ont été enregistrés, soit une proportion de 68,91% de l'effectif total. Parmi ces agents on dénombre cent vingt-neuf (129) contrôleurs et inspecteurs du travail, soit 69,72% et cinquante-six (56) agents pour le personnel d'appui soit 30, 27%.

Pour ce qui concerne la répartition par sexe, les agents de sexe masculin représente 77,15 % et ceux de sexe féminin 22,85%.

Parmi les 129 contrôleurs et inspecteurs du travail qui ont une ancienneté dans l'emploi inférieure ou égale à dix (10) ans on dénombre cent sept (107) hommes et vingt-deux (22) femmes.

2.1.2. Le personnel des directions centrales

Tableau 6: Répartition du personnel des directions centrales par emploi et par sexe au 31 décembre

Emplois	Directions centrales									Total général
	Direction Générale de la Protection Sociale			Direction Générale du Travail			Inspection Médicale du Travail			
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	
Adjoint de secrétariat	3	0	3	1	1	2	2	0	2	7
Agent de bureau	1	0	1	1	1	2	0	1	1	4
Agent de liaison	1	1	2	1	1	2	0	1	1	5
Chauffeur	0	1	1	0	1	1	0	1	1	3
Contrôleur du travail	2	3	5	0	2	2	0	0	0	7
Gardien	0	0	0	0	1	1	0	0	0	1
Inspecteur du travail	2	29	31	6	22	28	0	1	1	60
Médecin du travail	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Secrétaire	1	0	1	2	0	2	0	0	0	3
Autres	2	1	3	2	0	2	3	4	7	12
Total général	12	35	47	13	29	42	6	8	14	103

Source : DGT, DGPS et IMT

Au 31 décembre 2021, l'effectif total du personnel des directions centrales s'élevait à cent trois (103) dont soixante-douze (72) de sexe masculin et trente - un (31) de sexe féminin représentant respectivement un taux de 69,90% et 30,09%. On dénombre soixante-neuf (69) agents techniques (60 inspecteurs, 08 contrôleurs, 01 médecin du travail) et vingt-sept (27) agents interministériels et sept (7) autres.

Comparativement à l'année 2020 où l'effectif total était de 101, on note une légère hausse de 0,02 %.

Tableau 7: Mouvement du personnel des directions centrales au 31 décembre

Directions centrales	Sexe	Mouvement du personnel												
		Arrivés						Total Arrivés	Départs					Total Départs
		Agent de bureau	Chauffeur	Adjoint de secrétariat	Inspecteur du travail	Secrétaire	Autres emplois		Adjoint de Secrétariat	Chauffeur	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Autres emplois	
Direction générale de la protection sociale	F	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
	M	1	1	0	4	0	1	7	0	1	0	5	0	6
	Total	1	1	0	4	0	1	7	1	1	0	6	0	8
Direction générale du travail	F	1	0	0	0	1	1	3	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	4	0	0	4	0	1	1	4	1	7
	Total	1	0	0	4	1	1	7	0	1	1	4	1	7
Inspection Médicale du travail	F	0	0	1	0	0	1	1	0	0	0	0	0	0
	M	1	0	0	0	0	3	4	0	0	0	0	2	2
	Total	1	0	1	0	0	4	5	0	0	0	0	2	2
Total général	F	1	0	1	0	1	2	5	1	0	0	1	0	2
	M	2	1	0	8	0	4	14	0	2	1	9	3	15
	Total	3	1	1	8	1	6	20	1	2	1	10	3	17

Source : DGT, DGPS et IMT

Au 31 décembre 2021, les directions centrales ont enregistré dix-sept départs qui ont concerné dix (10) inspecteurs du travail, un (1) contrôleur du travail et six (06) agents du personnel interministériel.

La DGPS a enregistré le plus grand nombre soit huit (08) départs. Ces départs sont dus notamment à des affectations dans les structures centrales ou déconcentrées du MFPTPS ou dans d'autres ministères, à des admissions aux concours professionnels et à des mises en disponibilité.

Concernant les arrivées, les directions centrales en ont enregistré vingt (20) parmi lesquels on dénombre huit (08) inspecteurs du travail et douze (12) agents interministériels. La DGPS et la DGT ont enregistré chacune sept (07) arrivées représentant le plus grand nombre dont trois (3) femmes pour le compte de la DGT. L'IMT s'est renforcée avec six (06) arrivées dont deux (02) femmes.

Tableau 8: Répartition du personnel des directions centrales par tranche d'âge au 31 décembre

Directions centrales	Tranche d'âge																								Total général									
	[18-22]			[23-27]			[28-32]			[33-37]			[38-42]			[43-47]			[48-52]			[53-57]				[58-62]			[63-67]					
	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T		F	M	T	F	M	T			
Direction Générale de la Protection Sociale	0	0	0	0	0	0	2	1	3	2	5	7	7	1	2	5	2	0	4	4	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	47
Direction Générale du Travail	1	0	1	0	0	0	0	0	0	5	6	1	2	1	1	4	6	3	4	7	1	4	5	0	1	1	1	0	1	0	0	0	0	42
Inspection Médicale du Travail	0	0	0	0	1	1	1	1	2	1	4	5	3	1	4	0	0	0	1	0	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	0	14
Total général	1	0	1	0	1	1	3	2	5	8	5	3	2	1	3	4	2	3	8	1	3	4	7	0	2	2	1	0	1	0	0	0	0	103

Source : DGT, DGPS et IMT

L'âge de la majorité des agents dans les directions centrales est compris entre 18 et 42 ans soit 69,90% de l'effectif. On enregistre deux (02) agents dont l'âge est compris entre 53 et 57 ans (soit 1,94%) à la direction générale du travail et à l'inspection médicale du travail et un (01) autre dont l'âge est compris entre 58 et 62 ans soit 0,97%. Aucun agent n'est enregistré dans la tranche d'âge 63-67.

NB : l'âge d'admission à la retraite des médecins est fixé à soixante-trois (63) ans.

Tableau 9: Répartition du personnel des directions centrales selon l'ancienneté dans l'emploi

Directions centrales	Sexe	Tranche d'ancienneté dans l'emploi					Total général
		[1-5]	[6-10]	[11-15]	[16-20]	[21-25]	
Direction Générale de la Protection Sociale	Féminin	5	5	2	0	0	12
	Masculin	8	14	11	2	0	35
	Total	13	19	13	2	0	47
Direction Générale du Travail	Féminin	4	6	0	2	1	13
	Masculin	7	8	12	1	1	29
	Total	11	14	12	3	2	42
Inspection Médicale du Travail	Féminin	2	3	0	1	0	6
	Masculin	7	0	0	0	1	8
	Total	9	3	0	1	1	14
Total général	Féminin	11	14	2	3	1	31
	Masculin	22	22	23	3	2	71
	Total	33	36	25	6	3	103

Source : DGT, DGPS et IMT

La répartition du personnel des directions centrales indique que trente-six (36) agents, soit 34,95% de l'effectif total, ont une ancienneté dans l'emploi comprise entre 6 et 10 ans, trente-trois (33) agents entre 1 et 5 ans (32,04%) et vingt-cinq (25) agents entre 11 et 15 ans (24,27%).

Tableau 10 : Répartition des départs des inspecteurs et contrôleurs du travail selon la situation administrative au 31 décembre

Situation administrative	Sexe	Emplois		Total général
		Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	
Décès	Féminin	0	0	0
	Masculin	0	0	0
	Total	0	0	0
Démission	Féminin	0	0	0
	Masculin	0	0	0
	Total	0	0	0
Détachement	Féminin	0	2	2
	Masculin	2	7	9
	Total	2	9	11
Disponibilité	Féminin	0	2	2
	Masculin	10	29	39
	Total	10	31	41
Licenciement	Féminin	0	0	0
	Masculin	0	0	0
	Total	0	0	0
Mise à disposition	Féminin	0	0	0
	Masculin	0	0	0
	Total	0	0	0

Retraite	Féminin	0	0	0
	Masculin	0	0	0
	Total	0	0	0
Total général	Féminin	0	0	0
	Masculin	0	0	0
	Total	12	40	52

Source : DRH/MFPTPS

Au 31 décembre 2021, on a enregistré quatre-vingt-un (41) agents en disponibilité dont trente-un (31) inspecteurs du travail (02 femmes et 29 hommes) et dix (10) contrôleurs du travail. Le personnel féminin représente 4, 87% de ces agents.

Les détachements ont concerné onze (11) agents. Parmi ces agents on dénombre neuf (09) inspecteurs du travail dont deux (02) femmes et deux (02) contrôleurs du travail de sexe masculin.

Aucun licenciement, ni démission n'a été enregistré. Il en est de même pour les départs à la retraite.

2.1.3. Le recrutement et la formation des inspecteurs et contrôleurs du travail

Tableau 11: Répartition des élèves inspecteurs du travail par sexe selon le mode de recrutement et le niveau de formation initiale à l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2021/2022

Mode de recrutement	Sexe	Niveau d'étude		Total
		Première année	Deuxième année	
Direct	Féminin	0	0	0
	Masculin	0	0	0
	Total	0	0	0
Professionnel	Féminin	2	0	2
	Masculin	1	3	4
	Total	3	3	6
Total général	Féminin	2	0	2
	Masculin	1	3	4
	Total	3	3	6

Source : DRH/MFPTPS et ENAM

En 2021, il n'y a pas eu de recrutement d'inspecteur du travail par concours direct mais plutôt par concours professionnel. Ce recrutement a concerné trois (03) agents dont deux (02) femmes et un (01) homme.

Les élèves inspecteurs du travail en deuxième année sont au nombre de trois (03) et tous des hommes.

Tableau 12: Répartition des élèves contrôleurs du travail par sexe selon le mode de recrutement et le niveau de formation initiale à l'Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM) au titre de l'année académique 2021/2022

Mode de recrutement	Sexe	Niveau d'étude		Total
		Première année	Deuxième année	
Concours direct	Féminin	0	0	0
	Masculin	0	0	0
Total général		0	0	0

Source : DRH/MFPTPS, ENAM

En 2021, il n'y a pas eu de recrutement de contrôleurs du travail.

Tableau 13 : Répartition par sexe des inspecteurs et contrôleurs du travail des DRTPS ayant bénéficié de formations dans les centres de formation internationaux et sous régionaux au 31 décembre

DRTPS	Sexe	Centre de Turin		CRADAT Yaoundé		Autres centres		Total
		Inspecteur du travail	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Contrôleur du travail	
Boucle du Mouhoun	M	0	0	1	0	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	1	0	0	0	1
Cascades	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Centre	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Nord	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Sud	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0

Est	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Nord	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Plateau Central	M	0	0	1	0	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	1	0	0	0	1
Sahel	M	0	0	1	0	0	0	1
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	1	0	0	0	1
Sud-Ouest	M	0	0	0	0	0	0	0
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Total général	M	0	0	3	0	0	0	3
	F	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	3	0	0	0	3

Source : DRTPS

En 2021, trois (03) inspecteurs du travail ont bénéficié de formations dans le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) à Yaoundé. Ces inspecteurs du travail sont de sexe masculin et sont respectivement des DRTPS de la Boucle du Mouhoun, du Plateau Central et du Sahel.

Tableau 14: Répartition par sexe des inspecteurs et contrôleurs du travail des DRTPS ayant bénéficié d'une formation dans les centres de formation internationaux et sous régionaux par thème de formation au 31 décembre

DRTPS	Sexe	Dialogue social et négociation collective		Protection des travailleurs		Sécurité et santé au travail		Statistiques du travail		Normes internationales du travail		Autres thèmes		Total
		IT	CT	IT	CT	IT	CT	IT	CT	IT	CT	IT	CT	
Boucle du Mouhoun	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
	T	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
Cascades	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Nord	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Sud	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Est	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plateau Central	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
	T	1	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	3
Sahel	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Sud-Ouest	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	2	0	2	0	2	0	0	0	0	0	1	0	7
	T	2	0	2	0	2	0	0	0	0	0	1	0	7

Source : DRTPS

En 2021, trois (03) inspecteurs du travail ont bénéficié de formation dans le Centre Régional Africain d'Administration du Travail (CRADAT) à Yaoundé. Ces formations ont porté sur les thèmes de dialogue social et négociation collective, de protection des travailleurs, de sécurité et santé au travail et de la gouvernance de la migration en Afrique.

Tableau 15 : Répartition par sexe du nombre de formation reçu par des inspecteurs et contrôleurs du travail des DRTPS au plan national au 31 décembre

DRTPS	Emplois						Total général
	Contrôleur du travail			Inspecteur du travail			
	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total	
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	1	1	1
Cascades	0	3	3	0	1	1	4
Centre	9	26	35	8	29	37	72
Centre Est	0	5	5	0	35	35	40
Centre-Nord	0	0	0	0	0	0	0
	0	0	0	0	1	1	1
	0	0	0	0	1	1	1
Centre Ouest	2	10	12	0	5	5	17
Centre Sud	1	2	3	0	2	2	5
Est	0	4	4	0	1	1	5
Hauts Bassins	0	0	0	0	4	4	4
Nord	0	0	0	0	1	1	1
Plateau Central	0	2	2	2	0	2	4
Sahel	0	2	2	0	2	2	4
Sud-Ouest	0	11	11	0	10	10	21
Total général	12	65	77	10	91	101	178

Source : DRTPS

En 2021, cent soixante-dix-huit (178) formations ont été dispensées aux agents techniques au plan national. La proportion de formations reçues par les femmes est de 12,36 %. Il est à noter que certains agents ont bénéficié de plus d'une formation.

La DRTPS du Centre est celle qui regroupe le plus grand nombre de participations aux formations (40,45%), suivie des DRTPS du Centre-Est (22,47%), du Sud-Ouest (11,80%) et du Centre Ouest (9,55%).

Les DRTPS de la Boucle du Mouhoun et du Nord, ont enregistré les plus faibles nombres de participation aux formations au plan national, soit (0,56%) chacune.

Tableau 16 : Répartition des effectifs par sexe et par thème des inspecteurs et contrôleurs du travail des DRTPS ayant bénéficié d'une formation au plan national au 31 décembre

DRTPS	Sexe	Thèmes										Total général
		Dialogue social et négociation collective		Normes internationales		Protection du travailleur		Sécurité et santé au travail		Autres thèmes		
		CT	IT	CT	IT	CT	IT	CT	IT	CT	IT	
Boucle du Mouhoun	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	3
	T	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	3
Cascades	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	4
	T	0	0	0	0	3	0	0	1	0	0	4
Centre	F	0	0	0	0	0	0	0	0	10	8	18
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	27	29	56
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	37	37	74
Centre Est	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	1	6	4	29	40
	T	0	0	0	0	0	0	1	6	4	29	40
Centre-Nord	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	3
	T	0	1	0	0	0	1	0	1	0	0	3
Centre Ouest	F	2	0	0	0	1	0	1	0	0	0	4
	M	8	3	0	0	0	0	0	0	2	2	15
	T	10	3	0	0	1	0	1	0	2	2	19
Centre Sud	F	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	M	0	0	0	0	0	0	0	1	2	1	4
	T	0	0	0	0	0	0	0	1	3	1	5

Est	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	0	0	1	0	1	4	0	7
	T	0	1	0	0	0	1	0	1	4	0	7
Hauts Bassins	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	0	0	0	0	1	0	3	5
	T	0	1	0	0	0	0	0	1	0	3	5
Nord	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2
	T	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	2
Plateau Central	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4
Sahel	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	2	2	4
Sud-Ouest	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	2	3	9	7	21
	T	0	0	0	0	0	0	2	3	9	7	21
Total général	F	2	0	0	0	1	0	1	0	11	10	25
	M	8	8	0	0	3	3	3	16	52	73	166
	T	10	8	0	0	4	3	4	16	63	83	191

Source : DRTPS

En 2021, cent quatre-vingt-onze (191) thèmes de formations ont été dispensés au profit des inspecteurs et contrôleurs du travail. Ces formations sont réparties selon les thèmes suivants : dialogue social et négociation collective soit 9,42% ; protection du travailleur soit 3,66% ; sécurité et santé au travail soit 10,47%; autres thèmes 76,44%.

Les autres thèmes sont notamment relatifs à l'éthique et à la déontologie de l'inspecteur du travail, au budget programme, à la gestion des régies d'avance et à la protection sociale.

Tableau 17: Répartition du nombre de formation reçu par les inspecteurs et contrôleurs du travail des directions centrales au plan national au 31 décembre

Directions centrales	Emplois						Total général
	Contrôleur du travail			Inspecteur du travail			
	F	M	T	F	M	T	
Direction générale de la protection sociale	0	0	0	0	16	16	16
Direction générale du travail	0	2	2	5	23	28	30
Inspection médicale du travail	0	0	0	0	1	1	1
Total général	0	2	2	5	40	45	47

Source : DGT/DGPS/IMT

En 2021, quarante-sept (47) formations ont été dispensées au profit des inspecteurs et contrôleurs du travail des directions centrales au plan national. Ces directions centrales à savoir la Direction générale du travail, la Direction générale de la protection sociale et l'Inspection médicale du travail ont enregistré respectivement 63,82%, 34,04% et 2,12% de l'ensemble des formations reçues.

Tableau 18 : Répartition par sexe et par thème des inspecteurs et contrôleurs du travail des directions centrales ayant bénéficié d'une formation au plan national au 31 décembre

Thèmes de formation	Sexe	Directions centrales						Total général
		Direction générale de la		Direction générale du		Inspection médicale du		
		Contrôleur	Inspecteur	Contrôleur	Inspecteur	Contrôleur	Inspecteur	
dialogue social et négociation collective	F	0	0	0	1	0	0	1
	M	0	0	0	6	0	0	6
	T	0	0	0	7	0	0	7
Normes internationales	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	1	0	0	2
	T	0	1	0	1	0	0	2
protection du travailleur	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	3	0	0	0	1	4
	T	0	3	0	0	0	1	4
sécurité et santé au travail	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	1	0	1	0	1	3
	T	0	1	0	1	0	1	3
Autres	F	0	0	0	9	0	0	9
	M	0	22	3	36	0	1	62
	T	0	22	3	45	0	1	71
Total général	F	0	0	0	10	0	0	10
	M	0	27	3	44	0	3	77
	Total	0	27	3	54	0	3	87

Source : DGT, DGPS et IMT

En 2021, les formations dont a bénéficié le personnel technique des directions centrales concernent plus de nouveaux thèmes que ceux classiques. En effet, seulement seize (16) sessions de formation ont porté sur les thèmes classiques tandis que soixante-onze (71) ont porté sur d'autres thèmes (la gouvernance de la migration, la légistique, les techniques d'archivage, usage optimal des réseaux sociaux numériques par les services de l'administration publique au Burkina Faso, budget programme, etc).

Les thèmes de formation reçus par le personnel féminin représentent 11,49% .

La DGT compte 65,52% des thèmes de formations reçus par les directions centrales au plan national.

Tableau 19: Répartition par sexe des inspecteurs et contrôleurs du travail et médecins du travail des directions centrales ayant bénéficié de formations au plan international au 31 décembre

Directions centrales	Emplois									Total général
	Contrôleur du travail			Inspecteur du travail			Médecin du travail			
	F	M	Total	F	M	Total	F	M	Total	
Direction générale de la protection sociale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Direction générale du travail	0	0	0	1	2	3	0	0	0	3
Inspection médicale du travail	0	0	0	0	0	0	1	0	1	1
Total général	0	0	0	1	2	3	1	0	1	4

Source : DGT, DGPS et IMT

En 2021, quatre (04) agents techniques des directions centrales ont bénéficié des formations au plan international.

La Direction générale du travail a enregistré trois (03) agents formés et l'inspection médicale un (01) agent.

Les agents de sexe féminin représentent 50% des bénéficiaires.

Tableau 20: Répartition par sexe et par thème des inspecteurs et contrôleurs du travail et médecin du travail des directions centrales ayant bénéficié d'une formation au plan international au 31 décembre

Thèmes de formations	Sexe	Directions centrales							Total général
		Direction générale de la protection sociale		Direction générale du travail		Inspection médicale du travail			
		Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Contrôleur du travail	Inspecteur du travail	Médecin du travail	
Dialogue social et négociation collective	F	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	1	0	0	0	1
	T	0	0	0	1	0	0	0	1
Normes internationales	F	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	1	0	0	0	1
	T	0	0	0	1	0	0	0	1
Sécurité et santé au travail	F	0	0	0	0	0	0	1	1
	M	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	1	1
Autres	F	0	0	0	2	0	0	0	2
	M	0	0	0	4	0	0	0	4
	T	0	0	0	6	0	0	0	6
Total général	F	0	0	0	2	0	0	1	3
	M	0	0	0	6	0	0	0	6
	Total	0	0	0	8	0	0	1	9

Source : DGT/IMT/DGPS

En 2021, Les agents de sexe féminin ont reçu des formations portant sur trois (03) thèmes et six (06) pour les agents de sexe masculin.

Les formations ont porté sur les thèmes suivants : dialogue social et négociation collective, normes internationales du travail, sécurité et santé au travail, gouvernance de la migration en Afrique et développement des compétences en appui à l'inclusion sociale.

2.2. Les ressources matérielles et financières des services d'inspection du travail

2.2.1. Les ressources financières des services d'inspection du travail

Tableau 21 : Répartition du budget des DRTPS en milliers de FCFA par source de financement au 31 décembre

Sources de financement	DRTPS														Total
	Boucle du Mou-houn	Cascades	Centre	Centre Est	Centre Nord	Centre Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts Bas-sins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest		
Etat (Budget National)	8 520	9000	12300	8500	8 950	9 150	9 100	9100	12 131	9370	9 150	9 000	9 150	123421	
Etat (autres sources)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Organismes sous régionaux /régionaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
GIZ/Fonds Enfants et Jeunes	0	0	0	500	0	0	0	1000	0	0	0	0	1 000	2 500	
Plan International Burkina / Bureau de Gaoua	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3 022,8	3 022,8	
Montant total	8 520	9 000	12 300	9 000	8 950	9 150	9 100	10100	12 131	9 370	9 150	9 000	13 172,8	128943,8	

Source : DRTPS

Au 31 décembre 2021, le budget total dont ont bénéficié les différentes DRTPS s'élève à cent vingt-huit millions neuf cent quarante-trois mille huit cent (128 943 800) francs CFA. La part du budget allouée par l'État est de cent vingt-trois- millions quatre cent-vingt-un mille (123 421 000) francs CFA, soit 95,72% du budget global.

Ce budget global a connu une hausse par rapport à celui de 2020 qui était de quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent un mille six cent dix-huit (97 401 618) francs CFA soit un taux de progression de 32,38%.

En plus des allocations budgétaires de l'État, trois (03) directions régionales à savoir les DRTPS du Centre-Est, de l'Est et du Sud-Ouest ont bénéficié au cours de l'année 2021 de financement provenant d'ONG pour un montant cumulé de cinq millions cinq cent vingt-deux mille huit cents (5 522 800) francs CFA, soit 4,28 % du budget global.

Tableau 22: Répartition du budget des Directions centrales en milliers de FCFA par source de financement au 31 décembre

Source de financement	Direction centrales			Total général
	DGT	DGPS	IMT	
Etat (Budget National)	47755	45400	15 000	108 155
Etat (CNSS, CARFO)	0	136867,522	0	136 867,522
Organismes sous régionaux /régionaux (CTDS/UEMOA)	3884,292	0	0	3884,292
Organismes internationaux (PLAN BURKINA, UNICEF, BIT, CLEAR, COTTON, GIZ, FEJ) Pro-Enfant,	0	28656,282	0	28 656,282
Montant total	51639,292	210923,804	15000	277563,096

Source : DGT, DGPS et IMT

Au 31 décembre 2021, le budget global dont ont bénéficié la DGT, la DGPS et l'IMT s'élève à deux cent soixante-dix-sept millions cinq cent soixante-trois mille quatre-vingt-seize (277 563 096) francs CFA contre deux cent trente-six millions deux cent quinze mille vingt-deux (236 215 022) francs CFA en 2020. Les deux budgets mis en parallèle laissent entrevoir une hausse de 17,50% en faveur de celui de 2021.

Le budget provenant des partenaires représente une part de 11,27% du budget global soit trente-deux millions cinq cent quarante mille cinq cent soixante-quatorze (32 540 574) francs CFA.

2.2.2. Les ressources matérielles des services d'inspection du travail

Tableau 23 : Nombre de bureaux et de salles (réunion et renseignement) fonctionnels par DRTPS au 31 décembre

DRTPS	Locaux							
	Bureaux/	Guérites	Magasins	Salles de	Salles	Toilettes	Nombre	Ratio Agents/
Boucle du	6	0	0	0	0	2	12	2
Cascades	5	0	0	0	0	6	13	3
Centre	30	1	1	1	0	13	91	4
Centre-	5	0	1	0	0	2	8	2
Centre-	5	0	0	0	0	5	9	2
Centre-	10	1	0	1	0	3	18	2
Centre-	5	0	0	0		2	7	2
Est	5	0	2	0	1	0	10	2
Hauts-	11	1	0	0	1	5	40	4
Nord	8	0	1	1	0	1	11	2
Plateau	5	0	1	0	0	3	9	2
Sahel	6	0	0	0	0	3	7	2
Sud-	5	1	0	0	0	4	10	2
TOTAL	106	4	6	3	2	49	245	-

Source : DRTPS

NB : nombre total d'agents = total du nombre d'agents utilisant les bureaux (Inspecteurs et contrôleurs du travail, secrétaires, adjoints de secrétariat, agents de bureaux et autres sauf les chauffeurs et les gardiens).

Au 31 décembre 2021, le ratio nombre d'agents sur nombre de bureaux par DRTPS varie entre deux (2) et quatre (04). On enregistre en moyenne trois (03) agents par bureau. Trois (03) directions régionales sur treize (13) possèdent chacune une (01) salle de renseignements et deux (02) une salle de réunion.

Tableau 24: Répartition du nombre de bureaux et de salles de réunion par Directions centrales au 31 décembre

Bureaux, salles de réunion, et toilettes	Directions centrales			
	DGPS	DGT	IMT	Total général
Bureaux (locaux)	22	20	6	48
Magasins	0	0	0	0
Salles de renseignement	0	0	0	0
Salles de réunion	0	2	0	2
Toilettes	3	2	6	11
Nombre d'agents	46	40	13	99
Ratio (agents/Bureau)	3	2	3	-

Source : DGT, DGPS et IMT

NB : calcul du ratio : nombre total d'agents = total du nombre d'agents utilisant les bureaux (Inspecteurs et contrôleurs du travail, secrétaires, adjoints de secrétariat, agents de bureaux et autres sauf les chauffeurs et les gardiens).

Au 31 décembre 2021, le ratio nombre d'agents sur nombre de bureaux dans les directions centrales varie de deux (02) à trois (03). On constate qu'il y a environ trois (03) agents en moyenne par bureau.

Seule la DGT possède deux (02) salles de réunion.

Tableau 25 : Répartition du nombre de véhicules, de motos et de lignes téléphoniques fonctionnels par directions régionales au 31 décembre

Nature de l'équipement	DRTPS													TOTAL
	Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bassin	Nord	Plateau central	Sahel	Sud-Ouest	
Véhicules	1	2	3	2	1	2	2	2	3	2	1	2	2	25
Motos	2	3	4	2	1	2	2	2	3	3	1	3	2	30
Autres (réfrigérateur)	1	0	1	0	1	2	0	1	1	2	1	2	1	13
Lignes téléphoniques	2	0	0	1	0	1	0	1	2	1	1	2	1	12
Fax	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	10	0

Source : DRTPS

Au 31 décembre 2021, toutes les DRTPS disposent d'au moins un véhicule. Huit (08) parmi elles disposent de deux (02) véhicules et deux (02) disposent de trois (03) véhicules.

Onze (11) DRTPS disposent d'au moins deux (02) motos et neuf (9) disposent d'au moins une ligne téléphonique.

Tableau 26 : Répartition du nombre de véhicules, de motos et de lignes téléphoniques fonctionnels par Directions centrales au 31 décembre

Nature de l'équipement	Directions centrales			
	DGPS	DGT	IMT	Total général
Fax	0	0	0	0
Lignes téléphoniques	0	0	0	0
Motos	0	2	1	3
Véhicules	1	1	1	3

Source : DGT, DGPS et IMT

Au 31 décembre 2021, toutes les trois (03) directions centrales disposent d'un (01) véhicule et deux(02) d'entre elles d'au moins une (01) moto.

Aucune des directions centrales ne dispose de ligne téléphonique ni de fax.

Tableau 27 : Répartition du matériel informatique et audiovisuel fonctionnels par DRTPS au 31 décembre

Régions	Boucle du Mouhoun	Cas-cades	Centre	Centre-Est	Centre Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bas-sins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest	Total
Ordinateurs de bureau	5	14	32	9	7	14	8	11	13	11	7	7	10	148
Ordinateurs portables	9	8	72	6	7	14	5	9	33	9	8	4	9	193
Imprimantes	6	5	10	4	4	20	8	7	7	7	5	4	11	98
Photocopieurs	1	1	2	0	1	2	1	1	3	1	2	2	1	18
Vidéo projecteurs	2	2	1	1	1	1	0	1	2	0	0	1	2	14
Scanner	0	3	0	1	0	1	0	0	1	0	0	1	0	7
Postes Téléviseurs	0	1	0	1	0	0	1	2	0	0	0	0	1	6
Magnétoscopes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1
Lecteurs CD ou DVD	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	2	3
Appareil de monitoring	2	3	15	1	0	4	2	2	5	2	1	2	1	40
Appareil photo numérique	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Autres	1	0	0	5	0	0	1	8	3	3	1	1	17	40

Source : DRTPS

Au 31 décembre 2021, toutes les DRTPS disposent d'ordinateurs de bureau et d'imprimantes. Le nombre d'ordinateurs de bureau varie entre cinq (05) et trente-deux (32) tandis que celui des imprimantes se situe entre quatre (04) et vingt (20).

Globalement, on constate une hausse 11,81% de la quantité du matériel informatique et audiovisuel (568 en 2021 contre 508 en 2020) disponibles dans les DRTPS.

Tableau 28: Répartition du matériel informatique et audiovisuel fonctionnels par Directions centrales au 31 décembre

Matériels informatiques	Directions centrales			Total général
	DGPS	DGT	IMT	
Appareil de monitoring	0	0	1	1
Imprimantes	17	19	3	39
Lecteurs CD ou DVD	0	0	0	0
Ordinateurs de bureau	27	17	8	52
Ordinateurs portables	37	34	4	75
Photocopieurs	2	3	1	6
Scanner	2	1	0	3
Vidéo projecteurs	1	3	1	5
Total	86	77	18	181

Source : DGT, DGPS et IMT

En 2021, cent quatre-vingt-un (181) matériels informatiques et audiovisuels ont été répertoriés dans les directions centrales. Comparativement à l'année 2020 (108), on constate une hausse de 67,59%. Toutefois, aucune direction centrale ne dispose de Lecteurs CD ou DVD.

TROISIEME PARTIE : LES ACTIVITES DES SERVICES D'INSPECTION DU TRAVAIL

Les principales activités des services d'inspection du travail sont :

- le contrôle d'établissements ;
- le contrôle des services de santé au travail ;
- les visas des contrats de travail et des règlements intérieurs ;
- l'enregistrement des déclarations d'accidents de travail et de maladies professionnelles ;
- la réalisation d'enquête pour déterminer le caractère professionnel ou non de l'accident ou de la maladie survenu à un travailleur ;
- le règlement des conflits de travail ;
- les appui-conseils (la sensibilisation, l'information et la formation) aux partenaires sociaux et autres usagers des services d'inspection du travail ;
- l'élaboration des avant-projets de lois et des projets de règlements.

3.1. Le contrôle d'établissement

Les inspecteurs et contrôleurs du travail dans l'exercice de leur mission effectuent des contrôles dans les établissements assujettis à la législation sociale.

3.1.1. Les contrôles d'établissement effectués suivis de rapports

Un contrôle d'établissement s'effectue en trois (03) phases : la préparation, le déroulement et l'élaboration d'un rapport de contrôle.

3.1.1.1. La préparation du contrôle

La préparation consiste en la recherche d'informations sur l'établissement à contrôler, notamment sa situation géographique, les rapports du précédent contrôle s'il y a lieu, les textes réglementaires et les conventions applicables audit établissement, l'existence ou non de conflits ouverts ou latents ou encore d'une difficulté particulière, etc. La collecte des données sur l'établissement permet au contrôleur ou à l'inspecteur du travail de fixer les objectifs prioritaires du contrôle ainsi que son plan de déroulement du contrôle.

3.1.1.2. Le déroulement du contrôle

Le déroulement comprend généralement un entretien avec l'employeur ou son représentant, un examen des registres réglementaires, un entretien avec les travailleurs ou leurs représentants, une visite des lieux, des équipements et installations au cours duquel l'agent note minutieusement les manquements à la réglementation du travail et pose des questions d'éclaircissement.

3.1.1.3. L'établissement du rapport de contrôle

Après le contrôle, l'inspecteur ou le contrôleur du travail élabore un rapport de contrôle qui fait ressortir l'état des infractions constatées et les mesures prises. Ces mesures peuvent être des observations, des mises

en demeure, des amendes, des PV d'infractions. Une copie de ce rapport est adressée à l'employeur.

En cas de danger imminent pour la santé et la sécurité des travailleurs, l'inspecteur du travail peut ordonner l'arrêt du travail ou la fermeture de l'établissement.

Tableau 29 : Répartition des établissements contrôlés suivis de rapports par DRTPS et par branche d'activités au 31 décembre

Branches	DRTPS													Total général
	Boucle du Mouhoun	Cas-cades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bas-sins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest	
B1	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	2
B2	0	0	2	7	7	0	1	0	0	1	1	0	0	19
B3	5	17	94	3	0	1	0	5	49	2	27	17	0	220
B4	2	1	3	2	0	2	0	1	2	1	0	0	1	15
B5	4	0	12	24	0	2	4	1	2	4	3	2	1	59
B6	25	53	161	37	10	70	39	12	112	40	34	10	62	665
B7	4	5	29	3	0	7	2	4	12	9	1	0	5	81
B8	9	3	75	45	5	13	5	4	4	10	19	4	12	208
B9	33	19	136	13	14	59	30	40	49	59	15	33	49	549
B10	0	17	4	1	0	2	0	0	0	11	0	0	0	35
Total général	82	115	516	135	36	156	81	67	231	137	100	66	131	1853

Sources : DRTPS

Au 31 décembre 2021, les services d'inspection du travail ont contrôlé mille huit-cinquante-trois (1853) établissements contre mille cinq cent quatre-vingt-dix (1590) en 2020, soit une hausse de 16,54%.

Les branches d'activités B6 et B9 enregistrent à elles seules plus de 2/3 des entreprises contrôlées (1214), soit une proportion de 65,51%, suivie de la branche B3 qui compte deux cent vingt (220) entreprises contrôlées, soit 11,87%. Les plus faibles taux sont constatés au niveau des branches B1 et B4 avec respectivement 0,10% et 0,80%.

La DRTPS du Centre enregistre la proportion d'établissements contrôlés la plus élevée (27,85%) dont 31,20% dans la branche B6 ; 26,36% dans la branche B9 et 18,22% dans la branche B3. Elle est suivie des DRTPS des Hauts-Bassins, du Centre-Ouest et du Nord avec respectivement 12,47%, 8,42% et 7,39%. La plus faible proportion a été enregistrée par la DRTPS du Centre-Nord avec 1,94%.

Tableau 30 : Répartition des travailleurs des établissements contrôlés suivis de rapports par sexe, par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre

Branches d'activités	Sexe	DRTPS													Total général	
		Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bas-sins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest		
B1	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5	0	0	0	27	32
	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0	0	10	12
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	7	0	0	0	37	44
B2	M	0	0	142	1432	1584	0	9	0	0	441	468	0	0	4076	
	F	0	0	19	87	601	0	0	0	0	17	79	0	0	803	
	T	0	0	161	1519	2185	0	9	0	0	458	547	0	0	4879	
B3	M	79	174	2387	30	0	37	0	31	1124	18	224	64	0	4168	
	F	21	41	892	4	0	4	0	18	200	9	71	4	0	1264	
	T	100	215	3279	34	0	41	0	49	1324	27	295	68	0	5432	
B4	M	36	3	73	229	0	6	0	3	16	6	0	0	10	382	
	F	4	0	17	12	0	0	0	0	8	1	0	0	0	42	
	T	40	3	90	241	0	6	0	3	24	7	0	0	10	424	
B5	M	86	0	593	539	0	154	368	25 9	29	43	453	14	4	2542	
	F	1	0	70	42	0	10	1	21	0	0	23	1	1	170	
	T	87	0	663	581	0	164	369	28 0	29	43	476	15	5	2712	
B6	M	117	210	2441	120	177	519	199	24	719	229	117	24	348	5244	
	F	57	114	1246	48	43	269	85	8	387	107	95	11	121	2591	
	T	174	324	3687	168	220	788	284	32	1106	336	212	35	469	7835	
B7	M	28	25	759	2	0	69	8	14	442	79	7	0	24	1457	
	F	6	17	264	2	0	2	4	7	49	18	3	0	9	381	
	T	34	42	1023	4	0	71	12	21	491	97	10	0	33	1838	

B8	M	39	21	1700	141	303	47	15	8	9	25	914	29	34	3285
	F	26	8	1217	13	19	44	12	9	12	36	116	17	32	1561
	T	65	29	2917	154	322	91	27	17	21	61	1030	46	66	4846
B9	M	184	90	4726	68	386	365	165	365	694	403	100	443	210	8199
	F	45	17	2041	41	103	170	46	96	292	305	89	138	78	3461
	T	229	107	6767	109	489	535	211	461	986	708	189	581	288	11660
B10	M	0	29	18	3	0	6	0	0	0	41	0	0	0	97
	F	0	1	7	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	11
	T	0	30	25	3	0	7	0	0	0	43	0	0	0	108
Total Général	M	569	552	12839	2564	2450	1203	764	704	3038	1285	2283	574	657	29482
	F	160	198	5773	249	766	500	148	159	950	495	476	171	251	10296
	T	729	750	18612	2813	3216	1703	912	863	3988	1780	2759	745	908	39778

Sources : DRTPS

Les contrôles d'établissements en 2021 ont permis de toucher trente-neuf mille sept cent soixante-dix-huit (39 778) travailleurs contre trente-sept mille six cent vingt-cinq (37 625) en 2020, soit une augmentation de 5,72%. On constate que les hommes occupent une proportion de 74,12% contre 25,88% de femmes.

La branche qui enregistre la plus forte proportion de travailleurs est B9 avec onze mille six cent soixante (11 660) travailleurs, soit 29,31%, tandis que la branche B1 enregistre la plus faible proportion avec quarante-quatre (44) travailleurs, soit 0,11%.

La branche B9 représente la plus forte proportion des travailleurs de sexe féminin touchés lors des contrôles d'établissements, soit 33,61% du nombre total de travailleurs de sexe féminin.

La proportion de travailleurs dans les établissements contrôlés dans le ressort territorial de la DRTPS du Centre est la plus élevée, soit 46,79%, tandis que la région de la Boucle du Mouhoun enregistre la plus faible proportion, soit 1,83%.

Tableau 31 : Répartition des enfants travailleurs de 13 ans à moins de 16 ans dans les établissements contrôlés suivis de rapport par sexe, par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre

Branches	Sexe	DRTPS													Total
		Boucle du Mouhoun	Cascades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bassins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest	
B1	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B2	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B3	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	5
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	0	5
B4	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B5	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B6	F	0	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
	M	0	0	0	4	0	0	0	0	0	0	0	2	0	6
	T	0	0	0	7	0	0	0	0	0	0	0	2	0	9
B7	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

B8	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B9	F	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	M	20	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20
	T	22	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	22
B10	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	F	2	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	5
	M	20	0	0	4	0	0	0	0	0	0	3	4	0	31	
	T	22	0	0	7	0	0	0	0	0	0	3	4	0	36	

Sources : DRTPS

En 2021, on a enregistré 36 enfants travailleurs dont l'âge est compris entre treize (13) et seize (16) ans contre deux cent cinquante-neuf (259) en 2020, soit une baisse de 86,10%. Parmi ces 36 enfants travailleurs, on dénombre 5 de sexe féminin, soit une proportion de 13,89%.

La région de la Boucle du Mouhoun enregistre la proportion la plus élevée des enfants travailleurs, soit 61,11%.

La branche B9 occupe la plus forte proportion d'enfants travailleurs (61,11%), suivie de la branche B6 (25%) et de la branche B3 (13,89%).

Tableau 32 : Répartition des enfants travailleurs de 16 ans à moins de 18 ans dans les établissements contrôlés suivis de rapport par sexe, par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre

Branches	Sexe	Régions													Total
		Boucle du Mouhoun	Cascales	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bas-sins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest	
B1	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B2	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B3	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	6
	T	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	2	0	6
B4	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B5	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
	T	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2
B6	F	0	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	4
	M	0	0	0	7	0	9	0	0	0	0	0	3	0	19
	T	0	0	0	9	0	9	0	0	0	0	0	5	0	23
B7	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

B8	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
B9	F	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
	M	49	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	52
	T	50	0	0	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	53
B10	F	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total général	F	1	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	2	0	5
	M	52	0	0	12	0	9	0	0	0	0	1	5	0	79
	T	53	0	0	14	0	9	0	0	0	0	1	7	0	84

Sources : DRTPS

En 2021, les contrôles ont permis d'enregistrer 84 enfants travailleurs dont l'âge est compris entre seize (16) et moins de dix-huit (18) ans, contre cent quatre-vingt-quinze (195) en 2020, soit une baisse de 56,92%. Parmi eux, on dénombre cinq (05) filles soit 5,95%.

La région de la Boucle du Mouhoun a enregistré 63,09% des enfants travailleurs dont l'âge est compris entre seize (16) et moins de dix-huit (18) ans.

La branche B9 enregistre le plus fort taux d'enfants travailleurs de cette tranche d'âge (63,09%), suivie de la branche B6 (27,38%) et de la branche B3 (7,14%).

Tableau 33 : Répartition des infractions constatées dans les établissements ayant fait l'objet de contrôles suivis de rapports par branche d'activités au 31 décembre

Branches Infractions	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	Total général
	Affiliation CNSS de l'employeur	0	0	43	1	8	112	5	4	63	4
Affiliation OST et cotisations	1	1	139	7	22	477	50	33	356	15	1101
Ambiances physiques des lieux de travail	0	0	12	1	3	13	4	9	5	1	48
Autres (à préciser)	0	0	184	0	8	495	90	20	473	4	1274
Autres primes	0	0	131	42	57	250	85	21	15	3	604
Bulletin de paie	7	474	1491	112	831	2736	273	151	1907	55	8037
Carte de travail	0	981	3529	167	2108	5723	1354	2503	7976	77	24418
Congés annuels	0	4	722	42	127	1333	215	122	363	16	2944
Contrat de stage	0	0	15	0	0	39	2	3	38	2	99
Contrat d'apprentissage	0	0	150	0	0	68	0	0	39	0	257
Convention collective applicable	0	0	27	0	0	81	4	55	133	0	300
CSST	1	6	26	0	11	16	4	10	15	0	89
Déclaration d'ouverture d'établissement	0	3	56	4	16	227	29	39	116	3	493
Déclaration et prise en charge des AT et MP	0	0	2	0	1	0	0	0	3	0	6
Délégués du personnel	0	6	111	4	15	170	27	28	141	0	502
Délégués syndicaux	0	0	1	0	0	1	0	0	3	0	5

Durée du travail	0	0	190	0	461	296	15	177	102	0	1241
Eau de boisson	0	0	1	0	7	5	1	3	5	0	22
Équipement de protection collective	0	0	17	6	26	16	1	16	25	8	115
Équipement de protection individuelle	0	73	1903	0	542	601	63	90	409	51	3732
Etat des locaux et des installations	0	1	55	0	8	46	13	21	33	1	178
Heures supplémentaires	0	2	1202	59	905	1962	154	1818	573	23	6698
Horaire du travail	0	1609	17	0	0	221	0	197	0	5	2049
Immatriculation CNSS des travailleurs	7	114	1562	117	615	2399	256	248	2009	42	7369
Jours fériés	0	0	35	1	60	37	0	2	11	1	147
Lavabos, vestiaires, douches, WC	0	1	26	1	9	32	2	7	24	1	103
Matériel de sécurité incendie	1	101	60	6	360	154	29	48	158	5	922
Plan d'amélioration des conditions de travail	0	2	0	0	10	3	0	1	2	0	18
Prime d'ancienneté	0	2	646	92	43	1344	563	235	1852	25	4802
Procédure de licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Règlement intérieur	0	6	97	3	11	185	29	28	149	1	509
Repos hebdomadaire	0	486	452	1	245	653	45	41	201	16	2140
Salaire	7	144	512	59	226	1090	184	273	697	8	3200
Service de santé au travail	0	1	2	0	0	1	0	3	0	0	7
Service de sécurité	0	0	4	0	1	0	0	1	0	1	7
Situation des cotisations CNSS	7	102	1637	117	485	2710	293	236	2098	51	7736

Substance et préparations dangereuses utilisées	0	0	0	0	0	1	0	0	1	1	3
Tenue d'un registre d'employeur	1	8	125	11	25	472	60	98	350	8	1158
Tenue d'un registre de paiements ou équivalent	0	1	20	1	6	110	5	11	51	2	207
Tenue d'un registre de sécurité	0	3	13	3	9	8	1	3	6	1	47
Tenue des registres médicaux	0	0	0	0	0	3	0	1	2	0	6
Travail des femmes et des enfants	0	0	1	0	8	24	0	0	4	0	37
Visa des contrats des non nationaux	0	56	60	2	56	164	22	7	118	2	487
Visites médicales	7	565	3132	125	1300	4624	763	996	5737	57	17306
Total général	39	4752	18408	984	8625	28902	4641	7559	26263	490	100663

Sources : DRTPS

Au 31 décembre 2021, cent mille six cent soixante-trois (100 663) infractions ont été constatées pour les mille huit cent cinquante-trois (1 853) établissements contrôlés soit un ratio de cinquante-quatre (54) infractions par établissement, contre cinquante-neuf (59) infractions par établissement en 2020, soit une baisse de 8,47%.

Les infractions concernent principalement les cartes de travail (24 418) et les visites médicales (17 306) avec respectivement des proportions de 24,26% et 17,19%. Elles sont suivies des bulletins de paie (8037), des cotisations afférentes à la CNSS (7736), de l'immatriculation à la CNSS des travailleurs (7369), et soit respectivement les proportions de 7,98%, 7,68% et 7,32%.

Les branches B6, B9 et B3 enregistrent le plus grand nombre d'infractions avec des proportions respectives de 28,71%, 26,09% et 18,29%.

La branche B1 enregistre le nombre d'infractions le moins élevé avec trente-neuf (39) infractions, soit 0,04 %.

Tableau 34 : Répartition des infractions constatées par objet et par branche d'activités suivies d'observations au 31 décembre

Branches / Infractions	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	Total général
	Affiliation CNSS de l'employeur	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0
Affiliation OST et cotisations	1	0	6	1	0	10	0	0	27	0	45
Ambiances physiques des lieux de travail	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
Autres (à préciser)	0	0	23	0	0	7	12	5	87	0	134
Autres primes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bulletin de paie	0	0	86	0	0	135	9	1	148	0	379
Carte de travail	0	981	3109	167	1598	5350	1267	1863	5234	77	19646
Congés annuels	0	0	28	0	0	13	0	0	13	0	54
Contrat de stage	0	0	0	0	0	9	0	1	9	0	19
Contrat d'apprentissage	0	0	38	0	0	0	0	0	4	0	42
Convention collective applicable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CSST	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Déclaration d'ouverture d'établissement	0	2	25	2	10	121	12	19	51	1	243
Déclaration et prise en charge des AT et MP	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Délégués du personnel	0	0	0	1	0	2	0	1	4	0	8
Délégués syndicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Durée du travail	0	0	7	0	0	17	0	0	0	0	24
Eau de boisson	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2

Équipement de protection collective	0	0	0	0	0	1	0	2	0	0	3
Équipement de protection individuelle	0	0	59	0	0	0	0	0	8	6	73
Etat des locaux et des installations	0	0	7	0	0	4	5	2	3	0	21
Heures supplémentaires	0	0	0	0	0	5	0	12	0	0	17
Horaire du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immatriculation CNSS des travailleurs	0	0	54	0	0	30	0	28	43	0	155
Jours fériés	0	0	0	0	60	0	0	0	10	0	70
Lavabos, vestiaires, douches, WC	0	0	4	0	2	3	0	0	0	0	9
Matériel de sécurité incendie	0	0	2	0	0	6	1	3	4	0	16
Plan d'amélioration des conditions de travail	0	0	0	0	1	1	0	0	1	0	3
Prime d'ancienneté	0	0	12	0	0	37	3	103	0	0	155
Procédure de licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Règlement intérieur	0	0	2	1	0	6	1	7	5	0	22
Repos hebdomadaire	0	0	21	0	0	18	0	0	0	0	39
Salaire	0	0	12	0	0	5	0	0	0	0	17
Service de santé au travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation des cotisations CNSS	0	0	54	0	0	25	0	28	43	0	150
Substance et préparations dangereuses utilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tenue d'un registre d'employeur	0	2	19	1	6	55	3	17	41	1	145

Tenue d'un registre de paiements ou équivalent	0	1	1	0	0	4	0	0	1	0	7
Tenue d'un registre de sécurité	0	0	0	1	0	0	0	1	0	1	3
Tenue des registres médicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travail des femmes et des enfants	0	0	0	0	0	3	0	0	0	0	3
Visa des contrats des non nationaux	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4
Visites médicales	0	0	63	0	0	23	0	0	10	0	96
Total général	1	986	3632	174	1679	5897	1313	2093	5752	86	21613

Sources : DRTPS

Au cours de l'année 2021, vingt-un mille six cent treize (21 613) observations ont été faites par les services d'inspection du travail sur les cent mille six cent soixante-trois (100663) infractions constatées.

Ces observations dressées concernent principalement les branches B6 (5 897) et B9 (5 752), soit respectivement 27,28% et 26,61%.

Tableau 35 : Répartition des infractions constatées par objet et par branche d'activités suivies de mises en demeure au 31 décembre

Infractions / Branches	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B6	B7	B8	B9	B10	Total général
Affiliation CNSS de l'employeur	0	0	42	1	8	108	0	5	4	63	4	235
Affiliation OST et cotisations	0	1	133	6	21	466	1	50	33	328	15	1054
Ambiances physiques des lieux de travail	0	0	12	1	3	10	0	4	9	5	1	45
Autres (à préciser)	0	0	161	0	8	488	0	78	14	386	4	1139
Autres primes	0	0	131	42	57	250	0	85	21	15	3	604
Bulletin de paie	7	47 4	140 2	112	831	258 8	11	264	150	1759	55	7653
Carte de travail	0	0	420	0	510	372	0	87	640	2742	0	4771
Congés annuels	0	4	693	42	127	132 0	0	215	122	350	16	2889
Contrat de stage	0	0	15	0	0	30	0	2	2	29	2	80
Contrat d'apprentissage	0	0	112	0	0	68	0	0	0	35	0	215
Convention collective applicable	0	0	27	0	0	81	0	4	55	133	0	300
CSST	1	6	26	0	9	14	0	3	9	14	0	83
Déclaration d'ouverture d'établissement	0	1	31	2	6	106	0	17	20	64	2	249
Déclaration et prise en charge des AT et MP	0	0	2	0	1	0	0	0	0	1	0	4
Délégués du personnel	0	6	111	3	15	167	1	27	27	136	0	493

Délégués syndicaux	0	0	1	0	0	1		0	0	3		0	5	
Durée du travail	0	0	183	0	461	268	11	15	177	102		0	1217	
Eau de boisson	0	0	1	0	5	5		1	3	5		0	20	
Équipement de protection collective	0	0	17	6	26	15	0	1	14	25		8	112	
Équipement de protection individuelle	0	73	184	4	0	541	601	0	63	85	401	45	3658	
Etat des locaux et des installations	0	1	48	0	8	42	0	8	19	30		1	157	
Heures supplémentaires	0	2	120	2	59	905	6	11	154	1806	573	23	6681	
Horaire du travail	0	16	09	17	0	0	221	0	0	197	0	5	2049	
Immatriculation CNSS des travailleurs	7	11	150	6	117	614	3	11	256	220	1965	42	7205	
Jours fériés	0	0	35	1	0	36	0	0	2	1		1	76	
Lavabos, vestiaires, douches, WC	0	1	22	1	7	29	0	2	7	24		1	94	
Matériel de sécurité incendie	1	10	1	58	6	360	148	0	28	45	154	5	906	
Plan d'amélioration des conditions de travail	0	2	0	0	9	2	0	0	1	1		0	15	
Prime d'ancienneté	0	2	634	92	43	130	7	0	560	132	1850	25	4645	
Procédure de licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
Règlement intérieur	0	6	93	2	10	178	1	26	20	142		0	478	
Repos hebdomadaire	0	48	6	431	1	245	635	0	45	41	201	16	2101	
Salaire	7	14	4	500	59	226	108	4	0	184	273	696	8	3181

Service de santé au travail	0	1	2	0	0	1	0	0	3	0	0	7
Service de sécurité	0	0	4	0	1	0	0	0	1	0	1	7
Situation des cotisations CNSS	7	10 2	158 3	117	485	267 4	11	293	208	2055	51	7586
Substance et préparations dangereuses utilisées	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	3
Tenue d'un registre d'employeur	1	6	105	10	18	414	1	57	81	307	7	1007
Tenue d'un registre de paiements ou équivalent	0	0	19	1	6	105	1	5	11	50	2	200
Tenue d'un registre de sécurité	0	3	13	2	9	8	0	1	2	6	0	44
Tenue des registres médicaux	0	0	0	0	0	3	0	0	1	2	0	6
Travail des femmes et des enfants	0	0	1	0	8	21	0	0	0	4	0	34
Visa des contrats des non nationaux	0	56	59	2	55	163	0	21	7	114	0	477
Visites médicales	7	56 5	306 5	125	129 8	458 6	11	762	996	5727	57	17199
Total général	38	37 66	147 61	810	693 6	229 15	71	3323	5458	20499	401	78984

Sources : DRTPS

En 2021, soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatre (78 984) mises en demeure ont été faites sur les cent mille six cent soixante-trois (100 663) infractions constatées lors des contrôles.

La branche B6 enregistre le plus grand nombre de mises en demeure (22 915) soit 29,01%, suivie de la branche B9 (20 499), soit 25,95% et de la branche B3 (14 761), soit 18,69%.

Ces mises en demeure sont relatives aux visites médicales, aux bulletins de paie, aux cotisations sociales à la CNSS et à l'immatriculation des travailleurs à la CNSS.

Tableau 36 : Répartition des infractions constatées par objet et par branche d'activités suivies de PV d'infraction au 31 décembre

Infractions/Branches	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	Total général
Affiliation CNSS de l'employeur	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Affiliation OST et cotisations	0	0	1	0	1	3	1	0	1	0	7
Ambiances physiques des lieux de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (à préciser)	0	0	0	0	2	0	0	0	0	0	2
Autres primes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bulletin de paie	0	0	2	0	0	2	0	0	3	0	7
Carte de travail	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	1
Congés annuels	0	0	1	0	0	0	0	0	3	0	4
Contrat de stage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'apprentissage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention collective applicable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CSST	0	1	0	0	2	0	0	1	0	0	4
Déclaration d'ouverture d'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Déclaration et prise en charge des AT et MP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délégués du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délégués syndicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Durée du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eau de boisson	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipement de protection collective	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipement de protection individuelle	0	0	0	0	3	0	0	0	3	0	6
Etat des locaux et des installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Heures supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Horaire du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immatriculation CNSS des travailleurs	0	0	7	1	3	8	0	1	9	0	29
Jours fériés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

Lavabos, vestiaires, douches, WC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de sécurité incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plan d'amélioration des conditions de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prime d'ancienneté	0	0	1	0	0	4	1	0	4	0	10
Procédure de licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Règlement intérieur	0	0	1	0	1	2	2	2	2	1	11
Repos hebdomadaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salaire	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
Service de santé au travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation des cotisations CNSS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Substance et préparations dangereuses utilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tenue d'un registre d'employeur	0	0	1	1	1	2	0	0	2	0	7
Tenue d'un registre de paiements ou équivalent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tenue d'un registre de sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tenue des registres médicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travail des femmes et des enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Visa des contrats des non nationaux	0	1	1	0	3	5	0	1	1	0	12
Visites médicales	0	0	3	1	2	4	1	0	5	0	16
Total général	0	2	18	3	18	32	5	5	34	1	118

Sources : DRTPS

En 2021, cent dix-huit (118) infractions ont fait l'objet de PV d'infraction par les services d'inspection du travail contre quatorze (14) en 2020.

Ces PV ont été enregistrés principalement dans les branches B9 (34) et B6 (32) avec respectivement des proportions de 28,81% et 27,12%.

Ils concernent principalement les visites médicales, le règlement intérieur et le visa des contrats des non nationaux.

Tableau 37 : Répartition des infractions constatées par objet et par branche d'activités suivies de PV d'amende au 31 décembre

Infractions/Branches	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B6	B7	B8	B9	B10	Total général
Affiliation CNSS de l'employeur	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2
Affiliation OST et cotisations	0	0	0		0	0	0	0	0	1	0	1
Ambiances physiques des lieux de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres (à préciser)	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Autres primes	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bulletin de paie	0	0	2	0	0	0	0	0	0	0	0	2
Carte de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Congés annuels	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat de stage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Contrat d'apprentissage	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Convention collective applicable	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
CSST	0	0	0	0	0	1	0	1	0	1	0	3
Déclaration d'ouverture d'établissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Déclaration et prise en charge des AT et MP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Délégués du personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Délégués syndicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Durée du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Eau de boisson	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipement de protection collective	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Équipement de protection individuelle	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Etat des locaux et des installations	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Heures supplémentaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Horaire du travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immatriculation CNSS des travailleurs	0	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2
Jours fériés	0	0	0	0	0	1	0	0	0	0	0	1

Lavabos, vestiaires, douches, WC	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Matériel de sécurité incendie	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plan d'amélioration des conditions de travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prime d'ancienneté	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Procédure de licenciement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Règlement intérieur	0	0	2	0	0	0	0	2	1	2	1	8
Repos hebdomadaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Salaire	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de santé au travail	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Service de sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Situation des cotisations CNSS	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Substance et préparations dangereuses utilisées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tenue d'un registre d'employeur	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	2
Tenue d'un registre de paiements ou équivalent	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tenue d'un registre de sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Tenue des registres médicaux	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Travail des femmes et des enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Visa des contrats des non nationaux	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	2	3
Visites médicales	0	0	3	0	0	1	0	1	0	0	0	5
Total général	0	0	9	0	0	6	0	5	2	9	3	34

Sources : DRTPS

En 2021, trente-quatre (34) infractions ont fait l'objet de PV d'amende lors des contrôles d'établissements contre cent cinquante-deux (152) en 2020.

Le nombre d'infractions ayant fait l'objet de PV d'amende par les services d'inspection du travail a connu une baisse de 77,63% comparativement à l'année 2020.

Les PV d'amende ont porté principalement sur l'absence de règlement intérieur (23,53%), la non réalisation des visites médicales (14,70%), l'absence de visas des contrats des non nationaux (8,82%) et l'absence de CSST (8,82%).

Concernant les infractions ayant fait l'objet de PV d'amende, les branches d'activités B3 et B9 enregistrent le plus fort taux soit 26,47% chacune suivies de la branche B6 avec 17,65%.

Tableau 38 : Répartition des services de santé au travail contrôlés par l'Inspection Médicale du Travail (IMT) au 31 décembre

Régions	Boucle du Mouhoun	Cas-cades	Centre	Centre-Est	Centre-Nord	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Hauts-Bassins	Nord	Plateau Central	Sahel	Sud-Ouest	Total général
Nombre de SST contrôlés	1	3	18	1	1	3	2	0	15	2	4	1	0	51

Source : IMT

En 2021, l'IMT a contrôlé cinquante-un (51) Services de santé au travail contre quarante-deux (42) en 2020 soit une hausse de 21,43%.

Les cinquante-un (51) SST ont été contrôlés dans toutes les régions, excepté celles de l'Est et du Sud-Ouest avec une prédominance desdits contrôles dans les régions du Centre et des Hauts-Bassins.

3.2. L'enregistrement et le visa des contrats de travail et règlements intérieurs

3.2.1. L'enregistrement et le visa des contrats de travail, contrats de stage et contrats d'apprentissage

Tableau 39 : Répartition des contrats de travail des nationaux et des non nationaux visés par la DGT et les DRTPS, par sexe et par nature de contrat au 31 décembre

DRTPS ET DGT	Nature des contrats et origine des travailleurs							Total général
	Sexe	Nationaux			Non nationaux			
		CDD	CDI	TOTAL	CDD	CDI	Total	
Boucle du Mouhoun	F	11	13	24	1	0	1	25
	M	19	13	32	36	0	36	67
	T	30	26	56	37	0	37	93
Cascades	F	8	0	8	1	0	1	9
	M	22	0	22	64	0	64	86
	T	30	0	30	65	0	65	95
Centre	F	115	65	180	62	26	88	268
	M	136	69	205	286	198	484	689
	T	251	134	385	348	224	572	957
Centre-Est	F	17	7	24	2	3	5	29
	M	25	17	42	166	2	168	210
	T	42	24	66	168	5	173	239
Centre-Nord	F	10	1	11	5	1	6	17
	M	14	1	15	56	1	57	72
	T	24	2	26	61	2	63	89
Centre-Ouest	F	19	2	21	0	1	1	22
	M	13	7	20	12	11	23	43
	T	32	9	41	12	12	24	65

Centre-Sud	F	1	0	1	4	0	4	5
	M	1	1	2	8	1	9	11
	T	2	1	3	12	1	13	16
Est	F	29	9	38	4	1	5	43
	M	28	16	44	9	27	36	80
	T	57	25	82	13	28	41	123
Hauts-Bassins	F	32	0	32	2	0	2	34
	M	104	10	114	8	8	16	130
	T	136	10	146	10	8	18	164
Nord	F	29	15	44	1	0	1	45
	M	38	9	47	3	0	3	50
	T	67	24	91	4	0	4	95
Plateau Central	F	5	6	11	0	1	1	12
	M	5	6	11	27	32	59	70
	T	10	12	22	27	33	60	82
Sahel	F	16	1	17	2	0	2	19
	M	37	6	43	54	0	54	97
	T	53	7	60	56	0	56	116
Sud-Ouest	F	11	20	31	0	0	0	31
	M	9	25	34	0	0	0	34
	T	20	45	65	0	0	0	65
DGT	F	0	0	0	0	2	2	2
	M	0	0	0	0	7	7	7
	T	0	0	0	0	9	9	9
Total général	F	303	139	442	84	35	119	561
	M	451	180	631	729	287	1016	1647
	T	754	319	1073	813	322	1135	2208

Source : DRTPS et DGT

Les DRTPS et la DGT ont visé deux mille deux cent huit (2 208) contrats de travail en 2021 contre mille neuf cent quatre-vingt-neuf (1989) en 2020, soit une hausse de 11,01%.

Les DRTPS du centre, du Centre–Est et des Hauts-Bassins enregistrent les plus fortes proportions avec respectivement 43,34%, 10,82% et 7,42% ; tandis que les DRTPS du Centre-Sud, du Centre-Ouest et du Sud-Ouest enregistrent les plus faibles pourcentages avec respectivement 0,72% et 2,95% pour chacune des deux dernières régions.

Les contrats des travailleurs de sexe féminin toute origine confondue représentent 25,440%.

Les contrats des non nationaux visés sont au nombre de mille cent trente-cinq (1135) contre huit cent sept (807) en 2020, soit une hausse de 40,64%. Cette part des contrats des non nationaux sur l'ensemble des contrats visés en 2021 représente une proportion de 51,47%.

Les contrats à durée déterminée sont les plus nombreux tant au niveau des nationaux (70,27%) qu'au niveau des non nationaux (71,63%).

Tableau 40 : Répartition des contrats de travail des nationaux et des non-nationaux visés par les DRTPS et la DGT par branche d'activités et par sexe au 31 décembre

Branches d'activités	Nature des contrats et origine des travailleurs							Total général
	Sexe	CDD			CDI			
		Nationaux	Non nationaux	Total	Nationaux	Non nationaux	Total	
B1	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	2	0	2	1	3	4	6
	T	2	0	2	1	3	4	6
B2	F	0	15	15	0	5	5	20
	M	2	457	459	1	106	107	566
	T	2	472	474	1	111	112	586
B3	F	1	3	4	2	3	5	9
	M	71	52	123	23	15	38	161
	T	72	55	127	25	18	43	170
B4	F	2	0	2	0	0	0	2
	M	6	1	7	0	0	0	7
	T	8	1	9	0	0	0	9
B5	F	3	0	3	1	1	2	5
	M	3	23	26	4	19	23	49
	T	6	23	29	5	20	25	54
B6	F	34	10	44	31	6	37	81
	M	29	57	86	66	22	88	174
	T	63	67	130	97	28	125	255
B7	F	4	2	6	0	2	2	8
	M	19	14	33	0	7	7	40
	T	23	16	39	0	9	9	48

B8	F	2	1	3	1	4	5	8
	M	6	27	33	3	39	42	75
	T	8	28	36	4	43	47	83
B9	F	256	53	309	104	13	117	426
	M	312	98	410	82	75	157	567
	T	568	151	719	186	88	274	993
B10	F	1	0	1	0	1	1	2
	M	1	0	1	0	1	1	2
	T	2	0	2	0	2	2	4
Total général	F	303	84	387	139	35	174	561
	M	451	729	1180	180	287	467	1647
	T	754	813	1567	319	322	641	2208

Sources : DRTPS

Tout comme en 2020, c'est la branche B9 qui enregistre le plus grand nombre de contrats de travail (993 contrats) en 2021, soit une proportion de 44,97%. Elle est suivie de la branche B2 qui totalise cinq cent quatre-vingt-six (586) contrats, soit un pourcentage de 26,54%. La branche B10 enregistre la plus faible proportion, soit 0,18%.

Tableau 41 : Répartition des contrats d'apprentissage et de stage des nationaux et des non nationaux par DRTPS et par sexe au 31 décembre

DRTPS	Sexe	Contrats d'apprentissage			Contrats de stage		
		Nationaux	Non nationaux	Total général	Nationaux	Non nationaux	Total général
Boucle du Mouhoun	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Cascades	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Centre	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Centre-Nord	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Centre-Sud	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0

Est	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	F	0	0	0	0	0	0
	M	1	0	1	0	0	0
	T	1	0	1	0	0	0
Nord	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Plateau Central	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Sahel	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	F	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0
Total général	F	0	0	0	0	0	0
	M	1	0	1	0	0	0
	T	1	0	1	0	0	0

Sources : DRTPS et DGT

En 2021, les DRTPS ont enregistré un (01) contrat d'apprentissage comparativement à 2020 où elles ont enregistré cinq (05) contrats. Ce contrat concerne uniquement un national enregistré (dans la région des Hauts Bassins).

Dans la même année considérée, aucun contrat de stage n'a été enregistré ou visé par les services d'inspection du travail.

3.2.2. Le visa des règlements intérieurs

Tableau 42 : Répartition des règlements intérieurs visés par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre

DRTPS	Branches d'activités										Total général
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4
Cascades	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	0	8	7	0	4	15	4	6	49	2	95
Centre-Est	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Centre-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	2
Centre-Ouest	0	0	1	0	0	2	0	0	2	0	5
Est	0	0	0	0	0	0	0	0	4	0	4
Hauts-Bassins	0	0	7	0	0	11	1	1	3	0	23
Nord	0	0	0	0	0	2	0	0	3	0	5
Plateau Central	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sahel	0	0	0	0	0	0	0	2	1	0	3
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	18	0	0	4	0	22
Total général	0	8	16	0	4	48	5	9	72	2	164

Source : DRTPS

En 2021, les DRTPS ont visé cent-soixante-quatre (164) règlements intérieurs contre quatre-vingt-dix-huit (98) en 2020, soit une hausse de 67,35%.

Les régions du Centre, des Hauts-Bassins et du Sud-Ouest ont visé respectivement 57,93%, 14,02% et 13,41%. Ces trois régions totalisent 85,36% des règlements intérieurs visés en 2021.

Les régions des Cascades, du Centre-Nord et du Plateau central n'ont visé aucun règlement intérieur en 2021.

La branche B9 enregistre le plus grand nombre de règlements intérieurs suivie de la branche B6 avec respectivement 43,90% et 29,27%.

3.3. Les accidents du travail et maladies professionnelles

Selon les dispositions de l'article 246 du Code du travail et de l'article 65 de la loi n°004-2006/AN du 06 avril 2021 portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso: « L'employeur est tenu de déclarer à l'institution de sécurité sociale et à l'Inspection du travail du ressort, dans un délai de deux (2) jours ouvrables, tout accident du travail survenu ou toute maladie professionnelle constatée dans l'entreprise ».

Aux termes des dispositions des articles 43 à 48 de l'arrêté N°2008-001/MTSS/SG/DGPS du 10 mars 2008 portant réglementation du service des prestations de la sécurité sociale, la Caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) demande à l'Inspection du travail du ressort de procéder à une enquête :

- lorsque d'après les certificats médicaux transmis en application des articles précédents ou produits à n'importe quel moment par la victime ou ses ayants droit, la blessure paraît devoir entraîner la mort ou une incapacité permanente totale ou partielle de travail égale ou supérieure à quinze pourcent (15%), ou lorsque la victime est décédée ;
- ou lorsqu'elle le juge nécessaire, notamment en cas d'accident de trajet.

Cette enquête vise principalement à déterminer le caractère professionnel ou non de l'accident ou de la maladie afin de permettre une prise en charge de la victime par la CNSS conformément à la réglementation en vigueur.

Les tableaux 44, 45 et 46 dressent les statistiques des risques déclarés à la CNSS en 2019 et les tableaux 47 à 49 dressent les statistiques des enquêtes réalisées.

Les différentes circonstances retenues dans les tableaux s'entendent comme suit :

- trajet : l'accident survenu à un travailleur pendant le trajet d'aller et de retour, entre sa résidence ou le lieu où il prend ordinairement ses repas et le lieu où il effectue son travail ou perçoit sa rémunération, dans la mesure où le parcours n'a pas été interrompu ou détourné par un motif dicté par l'intérêt personnel ou indépendant de l'emploi ;

- déplacement : l'accident survenu pendant les voyages dont les frais sont supportés par l'employeur en vertu des textes en vigueur ;
- lieu de travail habituel : lieu où le travailleur exerce habituellement son travail ; lieu occasionnel : lieu où le travailleur a exercé son travail occasionnellement.

Tableau 43 : Répartition des accidents déclarés à la CNSS ayant fait l'objet d'enquêtes de l'Inspection du travail par DRTPS et par sexe au 31 décembre

Régions	Sexe	Accidents non professionnel			Accidents de travail			Total général
		Survie	Décès	Total	Décès	Survie	Total	
Boucle du Mouhoun	F	0	0	0	0	1	1	1
	M	1	0	1	1	8	9	10
	T	1	0	1	1	9	10	11
Cascades	F	0	0	0	0	2	2	2
	M	0	0	0	5	37	42	42
	T	0	0	0	5	39	44	44
Centre	F	0	0	0	1	84	85	85
	M	0	0	0	10	161	171	171
	T	0	0	0	11	245	256	256
Centre-Est	F	0	0	0	0	1	1	1
	M	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	1	1	1
Centre-Nord	F	0	0	0	0	1	1	1
	M	0	0	0	1	4	5	5
	T	0	0	0	1	5	6	6
Centre-Ouest	F	0	0	0	1	8	9	9
	M	0	0	0	0	9	9	9
	T	0	0	0	1	17	18	18
Centre-Sud	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0

Est	F	0	0	0	0	4	4	4
	M	0	0	0	1	5	6	6
	T	0	0	0	1	9	10	10
Hauts-Bassins	F	1	0	1	1	25	26	27
	M	0	0	0	0	48	48	48
	T	1	0	1	1	73	74	75
Nord	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	1	1	1
	T	0	0	0	0	1	1	1
Plateau Central	F	0	0	0	0	1	1	1
	M	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	1	1	1
Sahel	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	0	0	0
	T	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	2	2	2
	T	0	0	0	0	2	2	2
Total général	F	1	0	1	3	127	130	131
	M	1	0	1	18	275	293	294
	T	2	0	2	21	402	423	425

Source : DRTPS/CNSS

En 2021, quatre cent vingt-cinq (425) enquêtes relatives aux accidents ont été réalisées par les DRTPS contre trois cent soixante et onze (371) en 2020, soit une hausse de 14,56%. Les régions du centre(256), des Hauts Bassins(75) et des Cascades(44) ont réalisé le plus grand nombres d'enquêtes soit respectivement 60,24%, 17,65% et 10,35%.

Les DRTPS du Centre-sud et du Sahel n'ont effectué aucune enquête relative aux accidents de travail.

Tableau 44 : Répartition des accidents déclarés à la CNSS ayant fait l'objet d'enquête par branche d'activités, selon le sexe de la victime, la nature de l'accident et l'issue du risque au 31 décembre

Branches d'Activités	Sexe	Accidents non professionnels			Accidents de travail			Total général
		Survie	Décès	Total	Décès	Survie	Total	
B1	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	1	0	1	1
	T	0	0	0	1	0	1	1
B2	F	0	0	0	0	0	0	0
	M	0	0	0	0	9	9	9
	T	0	0	0	0	9	9	9
B3	F	1	0	1	0	14	14	15
	M	0	0	0	1	71	72	72
	T	1	0	1	1	85	86	87
B4	F	0	0	0	0	7	7	7
	M	0	0	0	1	14	15	15
	T	0	0	0	1	21	22	22
B5	F	0	0	0	0	5	5	5
	M	0	0	0	2	19	21	21
	T	0	0	0	2	24	26	26
B6	F	0	0	0	0	23	23	23
	M	0	0	0	1	26	27	27
	T	0	0	0	1	49	50	50
B7	F	0	0	0	1	4	5	5
	M	0	0	0	2	24	26	26
	T	0	0	0	3	28	31	31

B8	F	0	0	0	1	15	16	16
	M	0	0	0	1	10	11	11
	T	0	0	0	2	25	27	27
B9	F	0	0	0	1	55	56	56
	M	1	0	1	8	94	102	103
	T	1	0	1	9	149	158	159
B10	F	0	0	0	0	4	4	4
	M	0	0	0	1	8	9	9
	T	0	0	0	1	12	13	13
Total général	F	1	0	1	3	127	130	131
	M	1	0	1	18	275	293	294
	T	2	0	2	21	402	423	425

Sources : DRTPS et CNSS

Au terme des enquêtes menées par les DRTPS en 2021, quatre cent vingt-trois (423) accidents ont été déclarés professionnels contre deux (2) accidents déclarés non professionnels.

Parmi les quatre cent vingt-cinq (425) accidents ayant fait l'objet d'enquête par les DRTPS en 2021, on dénombre vingt-un (21) cas de décès, dont dix-huit (18) hommes et trois (03) femmes.

La branche B9 enregistre le plus grand nombre d'accidents (159), soit 37,41% suivie de la branche B3 (87), soit 20,47%.

Tableau 45 : Répartition des accidents déclarés à la CNSS ayant fait l'objet d'enquêtes de l'Inspection du travail par catégorie professionnelle et par sexe au 31 décembre

Catégories socio-professionnelles	Sexe	En cours de mission	Lieu habituel de travail	Lieu occasionnel de travail	Trajet aller-retour	Total général
Agent de maîtrise	F	1	0	1	11	13
	M	1	0	2	14	17
	T	2	0	3	25	30
Cadres	F	5	3	0	6	14
	M	5	1	1	8	15
	T	10	4	1	14	29
Employés	F	5	5	3	78	91
	M	29	13	14	119	175
	T	34	18	17	197	266
Manœuvre	F	0	0	0	2	2
	M	1	3	0	5	9
	T	1	3	0	7	11
Ouvrier	F	0	1	0	6	7
	M	1	15	2	49	67
	T	1	16	2	55	74
Technicien	F	0	0	0	4	4
	M	0	2	2	7	11
	T	0	2	2	11	15
Total général	F	11	9	4	107	131
	M	37	34	21	202	294
	T	48	43	25	309	425

Sources : DRTPS-CNSS

Sur l'ensemble de ces enquêtes, 62,58% ont concerné des employés, 17,41% des ouvriers et 6,82% des cadres. En 2021, quatre cent vingt-cinq (425) enquêtes relatives aux accidents ont été réalisées par les DRTPS contre trois cent soixante-onze (371) en 2020, soit une hausse de 14,56%. Ces enquêtes ont concerné 30,82% de femmes.

3.4. Le règlement des conflits de travail

Tableau 46 : Répartition des conflits individuels de travail enregistrés par les DRTPS par branche d'activités et selon le sexe des travailleurs concernés au 31 décembre

REGIONS	Branches d'activités											Total
	Sexe	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	F	0	0	0	0	1	0	1	1	5	0	8
	M	3	0	5	0	3	7	8	0	254	4	284
	T	3	0	5	0	4	7	9	1	259	4	292
Cascades	F	0	3	1	0	0	4	0	0	3	0	11
	M	5	542	5	0	35	24	3	0	7	78	699
	T	5	545	6	0	35	28	3	0	10	78	710
Centre	F	0	14	9	2	10	106	20	13	299	5	478
	M	1	268	81	14	96	248	138	24	679	7	1556
	T	1	282	90	16	106	354	158	37	978	12	2034
Centre-Est	F	0	0	0	0	0	3	0	3	1	0	7
	M	0	1	0	0	6	6	6	51	5	0	75
	T	0	1	0	0	6	9	6	54	6	0	82

Centre-Nord	F	0	1	0	0	0	0	0	1	3	0	5
	M	0	10	0	0	0	10	0	12	12	0	44
	T	0	11	0	0	0	10	0	13	15	0	49
Centre-Ouest	F	0	0	0	0	0	2	0	1	17	0	20
	M	4	4	4	3	55	14	1	1	172	0	258
	T	4	4	4	3	55	16	1	2	189	0	278
Centre-Sud	F	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
	M	0	0	0	0	1	4	0	1	12	0	18
	T	0	0	0	0	1	4	0	1	13	0	19
EST	F	0	0	1	0	0	0	0	0	9	0	10
	M	1	0	1	0	2	1	1	0	23	0	29
	T	1	0	2	0	2	1	1	0	32	0	39
Hauts-Bassins	F	0	0	11	0	0	26	0	0	49	0	86
	M	6	12	345	0	133	68	66	4	263	1	898
	T	6	12	356	0	133	94	66	4	312	1	984
Nord	F	0	2	0	0	1	6	0	0	7	0	16
	M	0	159	2	0	47	18	0	2	211	14	453
	T	0	161	2	0	48	24	0	2	218	14	469

Plateau Central	F	0	0	1	0	0	3	1	1	0	0	6
	M	1	1	1	0	3	2	5	4	39	1	57
	T	1	1	2	0	3	5	6	5	39	1	63
Sahel	F	0	0	0	0	0	0	0	2	3	0	5
	M	0	0	0	0	0	0	0	6	9	0	15
	T	0	0	0	0	0	0	0	8	12	0	20
Sud-Ouest	F	0	0	0	0	0	7	0	0	6	0	13
	M	0	0	0	0	18	15	0	0	18	1	52
	T	0	0	0	0	18	22	0	0	24	1	65
Total Général	F	0	20	23	2	12	157	22	22	403	5	666
	M	21	997	444	17	399	417	228	105	1703	106	4437
	T	21	1017	467	19	411	574	250	127	2107	111	5104

L'ensemble des treize (13) DRTPS ont traité cinq mille cent quatre (5104) conflits individuels en 2021 contre quatre mille cent soixante-dix-huit(4178) en 2020 soit une augmentation de 22,16%.Le plus fort taux de conflits individuels a été enregistré par la DRTPS du Centre avec 39,85%, tandis que le plus faible taux est enregistré par celle du Centre-Sud soit 0,37%. La proportion des conflits ayant concerné les femmes est de 13,05%.

Tout comme en 2020, les DRTPS du Centre et des Hauts-Bassins cumulent plus de la moitié des conflits individuels, soit 59,13%.

La branche B9 totalise le plus grand nombre de conflits individuels soit 2107 conflits représentant un taux de 41,28%, tandis que le plus faible nombre de conflits individuels a été enregistré dans la branche B4 soit 19 conflits enregistrés représentant un taux de 0,37%.

Tableau 47 : Répartition des conflits collectifs de travail enregistrés par les DRTPS et la DGT par branche d'activités au 31 décembre

DRTPS /DGT	Branches d'activités										Total général
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	0	0	0	0	0	1	0	1	0	0	2
Centre Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre Sud	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hauts Bassins	0	0	1	0	0	0	1	0	0	0	2
Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plateau Central	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Sahel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DGT	0	0	1	0	0	0	2	0	0	0	3
Total général	0	0	2	0	1	1	3	2	0	0	9

Sources : DRTPS et DGT

Au 31 décembre 2021, neuf (9) conflits collectifs de travail ont été enregistrés par la DGT (03) et les DRTPS du Centre (02), des Hauts-Bassins (2) et du Plateau-central (02).

Ces conflits collectifs ont été enregistrés dans cinq (05) branches d'activités (B3, B5, B6, B7 et B8). La branche B7 enregistre le plus grand nombre de conflits collectifs (03) suivies des branches B3 et B8 qui enregistrent chacune deux (02) conflits collectifs.

Le nombre de ces conflits collectifs par rapport à l'année 2020 a connu une augmentation de huit (08) à neuf (09) soit une hausse de 12,5%.

Tableau 48 : Répartition des actes dressés à l'issue de la tentative de conciliation des conflits individuels du travail enregistrés par DRTPS et selon le sexe des travailleurs concernés au 31 décembre

DRTPS	Nature des Actes																Total général
	Procès-Verbal Conciliation Partielle (PVCP)			Procès-Verbal de Non Conciliation (PVNC)			Procès-Verbal de non conciliation par défaut (PVNCD)			Procès-Verbal Conciliation (PVC)			Procès-Verbal Exécutoire (PVE)				
	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T		
Boucle du Mouhoun	1	0	1	1	3	4	0	2	2	7	278	285	0	1	1	293	
Cascades	0	12	12	5	80	85	0	10	10	6	609	615	0	0	0	722	
Centre	13	52	65	201	756	957	14	84	98	226	618	844	26	31	57	2021	
Centre-Est	0	2	2	0	13	13	1	10	11	6	48	54	0	4	4	84	
Centre-Nord	0	2	2	3	12	15	0	0	0	2	32	34	0	0	0	51	
Centre-Ouest	1	7	8	10	87	97	1	11	12	9	160	169	0	0	0	286	
Centre-Sud	0		0	0	2	2	0	4	4	1	12	13	0	0	0	19	
Est	1	2	3	5	7	12	0	1	1	3	18	21	2	3	5	42	
Hauts-Bassins	17	36	53	45	517	562	3	25	28	38	333	371	1	34	35	1049	
Nord	0	1	1	5	237	242	0	8	8	8	138	146	3	70	73	470	
Plateau Central	0	1	1	0	4	4	0	1	1	6	50	56	0	2	2	64	
Sahel	0	1	1	1	6	7	0	0	0	4	9	13	0	0	0	21	
Sud-Ouest	0	0	0	1	2	3	0	2	2	10	45	55	2	3	5	65	
Total général	33	116	149	277	1726	2003	19	158	177	326	2350	2676	34	148	182	5187	

Sources : DRTPS

En 2021, cinq mille cent quatre-vingt-sept (5187) actes ont été dressés à l'issue des séances de tentative de conciliation. Ces actes se présentent comme suit :

- cent quarante-neuf(149) PV de conciliation partielle soit 2,87% ;
- deux mille trois (2003) PV de non conciliation soit 38,61% ;
- cent soixante-dix-sept (177) PV de non conciliation par défaut soit 3,41 % ;
- deux mille six cent soixante-seize (2676) PV de conciliation soit 51,59% ;
- cent quatre-vingt-deux (182 PV) exécutoires soit 3,51%.

La région du Centre totalise 38,96% des actes dressés suivie de celle des Hauts-Bassins avec 20,22%.

Tableau 49 : Répartition des actes dressés à l'issue de la tentative de conciliation des conflits individuels du travail enregistrés par branches d'activités et selon le sexe des travailleurs concernés au 31 décembre

Branches d'activités	Nature des Procès-Verbaux																Total général
	PV Conciliation Partielle			PV Non Conciliation			PV non conciliation par défaut			PV Conciliation			PV Exécutoire				
	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T	F	M	T		
B1	0	1	1	0	6	6	0	3	3	0	12	12	0	0	0	22	
B2	0	8	8	18	431	449	0	4	4	2	557	559	0	1	1	1021	
B3	4	9	13	14	331	345	1	4	5	8	86	94	1	23	24	481	
B4	0	0	0	1	11	12	0	0	0	1	6	7	0	0	0	19	
B5	1	10	11	1	58	59	2	19	21	8	278	286	1	33	34	411	
B6	4	22	26	41	120	161	6	24	30	80	248	328	23	15	38	583	
B7	0	7	7	12	151	163	0	6	6	10	66	76	0	0	0	252	
B8	1	3	4	13	35	48	1	7	8	8	57	65	0	4	4	129	
B9	23	55	78	174	529	703	8	82	90	208	1002	1210	8	68	76	2157	
B10	0	1	1	3	54	57	1	9	10	1	38	39	1	4	5	112	
Total général	33	116	149	277	1726	2003	19	158	177	326	2350	2676	34	148	182	5187	

Sources : DRTPS

Au cours de l'année 2021, cinq mille cent quatre-vingt-sept (5187) actes ont été dressés par les inspecteurs et contrôleurs du travail à l'issue des séances de tentative de conciliation des conflits individuels contre quatre mille quatre cent quatorze (4414) actes dressés en 2020, soit une hausse de 17,51%.

La branche B9 a enregistré le plus grand nombre d'actes dressés (2157) soit une proportion de 41,58%. La branche B4 enregistre le plus faible taux d'actes dressés (19) soit 0,37%.

Six cent quatre-vingt-neuf (689) actes dressés ont concerné les travailleurs de sexe féminin soit 13,28% de l'ensemble des actes dressés.

Tableau 50: Répartition des actes dressés à l'issue de la tentative de conciliation des conflits collectifs enregistrés par les DRTPS et la DGT au 31 décembre

DRTPS/DGT	Procès-Verbal de Conciliation	Procès-Verbal de Non conciliation	Total général
Boucle du Mouhoun	0	0	0
Cascades	0	0	0
Centre	2	0	2
Centre Est	0	0	0
Centre Nord	0	0	0
Centre Ouest	0	0	0
Centre Sud	0	0	0
Est	0	0	0
Hauts Bassins	0	2	2
Nord	0	0	0
Plateau Central	2	0	2
Sahel	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0
DGT	1	1	2
Total général	5	3	8

Sources : DRTPS et DGT

En 2021, huit (08) actes ont été dressés à l'issue des séances de tentative de conciliation sur les neuf (09) conflits collectifs enregistrés et se répartissent comme suit : trois (03) PV de non conciliation et cinq (05) PV de conciliation, soit un taux de règlement à l'amiable de 62,5%.

Les DRTPS du Centre et du Plateau central ont dressé chacune deux (02) PV de conciliation et la DRTPS Hauts-Bassins deux PV (02) de non conciliation. La DGT, quant à elle, a dressé un (01) PV de conciliation et un (01) PV de non conciliation.

La différence entre le nombre de conflits collectifs et le nombre d'actes dressés s'explique par le fait que l'un des conflits enregistré par la DGT a été classé sans suite.

Tableau 51 : Répartition des actes dressés à l'issue de la tentative de conciliation des conflits collectifs de travail par branche d'activités au 31 décembre

Branche d'activités	Actes dressés		Total
	PVNC	PVC	
B1	0	0	0
B2	0	0	0
B3	1	1	2
B4	0	0	0
B5	0	1	1
B6	0	1	1
B7	2	0	2
B8	0	2	2
B9	0	0	0
B10	0	0	0
TOTAL	3	5	8

Sources : DRTPS et DGT

En 2021, trois (03) PV de non conciliation et cinq (05) PV de conciliation ont été dressés à l'issue des tentatives de conciliation des conflits collectifs de travail. Les PV de non conciliation concernent les branches B3 et B7 et les PV de conciliation les branches B3, B5, B6 et B8.

Tableau 52 : Répartition par motifs des conflits collectifs de travail enregistrés par les DRTPS et la DGT au 31 décembre

DRTPS et DGT	Motifs des conflits collectifs de travail			Total général
	Économiques	Juridiques	Autres	
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0
Centre	2	0	0	2
Centre-Nord	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0	0
Est	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	2	2
Nord	0	0	0	0
Plateau Central	0	2	0	2
Sahel	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0
DGT	2	1	0	3
Total général	4	3	2	9

Sources : DRTPS et DGT

Au 31 décembre 2021, sur l'ensemble des conflits collectifs de travail traités par les DRTPS et la DGT, on dénombre quatre (4) ayant un motif économique, trois (03) de motif juridique.

Tableau 53 : Répartition des grèves enregistrées par branche d'activités, par les DRTPS et la DGT au 31 décembre

DRTPS et DGT	Branches d'activités										Total
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Cascades	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Centre-Sud	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Plateau Central	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	2
Sahel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
DGT	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
TOTAL	0	0	2	0	1	0	0	1	0	0	4

Sources : DRTPS et DGT

En 2021, quatre (4) grèves ont été enregistrées par les DRTPS du Centre-Ouest, du Plateau Central et par la DGT et ont concerné les branches d'activités B3, B5 et B8.

Tableau 54 : Répartition des sommes réclamées par les travailleurs par DRTPS, selon la branche d'activités et le sexe au 31 décembre

DRTPS	Sexe	Branches d'activités										
		B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	F	0	0	0	0	31000	0	160000	1254209	1156338	0	2601547
	M	1106642	0	4326950	0	625000	1824408	1540352	0	20544203	575000	30542555
	T	1106642	0	4326950	0	656000	1824408	1700352	1254209	21700541	575000	33144102
Cascades	F	0	1329355	0	0	0	32500	0	0	3534909	0	4896764
	M	5121133	463631076	0	0	6086400	2196887	121116	0	1455075	10614773	489226459
	T	5121133	464960431	0	0	6086400	2229387	121116	0	4989984	10614773	494123223
Centre	F	0	0	1340107	447853	3548113	62823577	8569124	45000	56513505	240833	133528112
	M	155000	39192049	24188223	3500492	45870918	153671856	28170338	12272834	171155595	2418440	480595745
	T	155000	39192049	25528330	3948345	49419031	216495433	36739462	12317834	227669100	2659273	614123857
Centre-Est	F	0	0	0	0	0	2161140	0	203395	21000	0	2385535
	M	0	0	0	0	672300	11658321	9023000	14963159	12625483	0	48942263
	T	0	0	0	0	672300	13819461	9023000	15166554	12646483	0	51327798
Centre-Nord	F	0	0	0	0	0	0	0	95000	942745	0	1037745
	M	0	4302578	0	0	0	760000	0	596604	4222943	0	9882125
	T	0	4302578	0	0	0	760000	0	691604	5165688	0	10919870
Centre-Ouest	F	0	0	0	0	0	176817	0	9893667	11182537	0	21253021
	M	2136385	13174062	14681973	1892952	4308821	12940047	657500	12253862	38815604	0	100861206
	T	2136385	13174062	14681973	1892952	4308821	13116864	657500	22147529	49998141	0	122114227
Centre-Sud	F	0	0	0	0	0	0	0	0	686700	0	686700
	M	0	0	0	0	10550	855441	0	0	10899349	0	11765340
	T	0	0	0	0	10550	855441	0	0	11586049	0	12452040
Est	F	0	0	1244750	0	0	0	0	0	10839269	0	12084019
	M	2350000	0	0	0	43500	152166	0	0	19178617	0	21724283
	T	2350000	0	1244750	0	43500	152166	0	0	30017886	0	33808302
Hauts-Bassins	F	0	0	11245679	0	0	15335062	0	0	79920618	0	106501359
	M	2387499	5941755	124588469	0	44528310	91698500	61489511	0	191709476	225000	522568520
	T	2387499	5941755	135834148	0	44528310	107033561	61489511	0	271630094	225000	629069879

Nord	F	0	24699022	0	0	155520	328600	0	0	9625964	0	34809106
	M	0	1951252162	36000	0	28144750	12628082	0	32297771	101881684	7272300	2133512749
	T	0	1975951184	36000	0	28300270	12956682	0	32297771	111507648	7272300	2168321855
Plateau Central	F	0	0	200835	0	0	89000	67857	269063	0	0	626755
	M	107440	118333	9854937	0	407678	352901	253571	587100	97821269	150000	109653229
	T	107440	118333	10055772	0	407678	441901	321428	856163	97821269	150000	110279984
Sahel	F	0	0	0	0	0	0	0	383923	5730821	0	6114744
	M	0	0	0	0	0	0	0	555747	28853184	0	29408931
	T	0	0	0	0	0	0	0	939670	34584005	0	35523675
Sud- Ouest	F	0	0	0	0	0	953501	0	0	1438281	0	2391782
	M	0	0	0	0	1254115	3241194	0	0	1453500	181300	6130109
	T	0	0	0	0	1254115	4194695	0	0	2891781	181300	8521891
Total général	F	0	26028377	14031371	447853	3734633	81900197	8796981	12144257	181592687	240833	328917189
	M	13364099	2477612015	177676552	5393444	131952342	291979803	101255388	73527077	700615982	21436813	3994813515
	T	13364099	2503640392	191707923	5841297	135686975	373880000	110052369	85671334	88208669	21677646	4323730704

Sources : DRTPS

Le montant des sommes réclamées par les travailleurs au cours de l'année 2021 par branche d'activités dans les DRTPS s'élève à quatre milliard trois-cent vingt-trois millions sept cent trente mille sept cent quatre (4 323 730 704) f CFA. La DRTPS du Nord totalise 50,15% des sommes réclamées par les travailleurs, suivie des DRTPS des Hauts-Bassins et du centre avec respectivement 14,55% et 14,20%.

La branche B9 enregistre la plus forte somme réclamée par les travailleurs soit 20,14%.

La part des sommes réclamées par les femmes s'élève à trois cent vingt-huit millions neuf cent dix-sept mille cent quatre-vingt-neuf (328 917 189) f CFA soit 7,60% des sommes totales réclamées.

Tableau 55 : Répartition des sommes réclamées par les travailleurs par procès-verbal, par sexe et par DRTPS au 31 décembre

DRTPS	Sexe	Nature des PV					Total général
		PVCP	PVNC	PVNCD	PVC	PVE	
Boucle du Mouhoun	F	349 174	905 035	0	1 347 338	0	2 601 547
	M	0	5 099 883	981 666	24 356 006,4	105 000	30 542 555
	T	349 174	6 004 918	981 666	25 703 344,4	105 000	33 144 102
Cascades	F	0	3 164 908,7	0	1 731 855	0	4 896 764
	M	2 693 123	4 748 087,5	6 573 350	475 211 898	0	489 226 459
	T	2 693 123	7 912 996,2	6 573 350	476 943 753	0	494 123 223
Centre	F	7 633 183	0	0	114 051 689	11 843 240	133 528 112
	M	70 032 101	913 074	0	395 086 101	14 564 469	480 595 745
	T	77 665 284	913 074	0	509 137 790	26 407 709	614 123 857
Centre-Est	F	0	0	203395	2182140	0	2385535
	M	81 699	23619506	9847753	14765171	628 134	48942263
	T	81 699	23619506	1051148	16947311	628 134	51327798
Centre-Nord	F	0	0	0	1 037 745	0	1 037 745
	M	35 940	0	0	9 846 185	0	9 882 125
	T	35 940	0	0	10 883 930	0	10 919 870
Centre-Ouest	F	143 229	19 897 885	120 000	1 091 907	0	21 253 021
	M	303 591	73 663 581	2 393 854	24 500 180	0	100 861 206
	T	446 820	93 561 466	2 513 854	25 592 087	0	122 114 227
Centre-Sud	F	0	0	0	686 700	0	686 700
	M	0	8 707 305	728 718	2 329 317	0	11 765 340
	T	0	8 707 305	728 718	3 016 017	0	12 452 040
Est	F	269 750	10 854 236	0	810 033	150 000	12 084 019
	M	583 531	11 977 300,2	2 350 000	5 702 919,9	1 110 532	21 724 283
	T	853 281	22 831 536,2	2 350 000	6 512 952,9	1 260 532	33 808 302

Hauts-Bassins	F	956 567	82 819 277,6	0	22 620 514	105 000	106 501 359
	M	17 355 693	373 456 074	58 438 357	70 372 104,8	2 946 291	522 568 520
	T	18 312 260	456 275 352	58 438 357	92 992 618,8	3 051 291	629 069 879
Nord	F	0	32 217 886		2 370 700	220 520	34 809 106
	M	75 000	2 061 098 274	13 414 995	30 350 048	28 574 432	2 133 512 749
	T	75 000	2 093 316 160	13 414 995	32 720 748	28 794 952	2 168 321 855
Plateau Central	F	0	0	0	626 755	0	626 755
	M	283 378	12 016 050	150 000	96 571 624	632 177	109 653 229
	T	283 378	12 016 050	150 000	97 198 379	632 177	110 279 984
Sahel	F	0	5 053 896	0	1 060 848	0	6 114 744
	M	11 274 468	15 407 760	0	2 726 703	0	29 408 931
	T	11 274 468	20 461 656	0	3 787 551	0	35 523 675
Sud-Ouest	F	0	0	0	2 183 344,6	208 437	2 391 782
	M	0	0	1 007 500	4 173 521	949 088	6 130 109
	T	0	0	1 007 500	6 356 865,6	1 157 525	8 521 891
Total général	F	9 351 903	154 913 124	323395	151801569	12 527 197	328917189
	M	102 718 524	2590706895	95886193	1155991779	49 510 123	3994813515
	T	112 070 427	2745620019	96209588	1307793348	62 037 320	4323730704

Sources : DRTPS

L'ensemble des sommes réclamées par les travailleurs au cours de l'année 2021 se répartit comme suit :

- Un milliard trois cent sept millions sept cent quatre-vingt- treize mille trois cent quarante-huit (1 307 793 348) f CFA pour les procès-verbaux de conciliation totale soit 30,25% des sommes réclamées ;

- Cent douze millions soixante-dix mille quatre cent vingt-sept (112 070 427) f CFA pour les procès-verbaux de conciliation partielle soit 2, 59% des sommes réclamées ;
- Soixante-deux millions trente-sept mille trois cent vingt (62 037 320) f CFA pour les procès-verbaux exécutoires soit 1,44% des sommes réclamées.

3.5. Les activités d'appui-conseil et autres activités réalisées par les services d'Inspection du travail

Pour veiller à une meilleure application de la réglementation en matière de travail, il est indispensable que les différents acteurs du monde du travail connaissent leurs droits et devoirs. À cet effet, les différents services d'Inspection du travail ont mené des activités d'appui-conseil au profit de certains acteurs clés du monde du travail et ont délivré plusieurs documents administratifs. Il s'agit principalement de :

- l'appui à la mise en place des comités de sécurité et santé au travail (CSST) ;
- l'appui à l'organisation des élections de délégués du personnel ;
- la délivrance des déclarations d'ouverture d'établissement ;
- la délivrance des attestations de soumission aux marchés publics ;
- la délivrance des attestations de chômage ;
- la délivrance des agréments d'ouverture des bureaux et offices privés de placement et des entreprises de travail temporaire ;
- la lutte contre les pires formes de travail des enfants ;
- l'élaboration des lois et règlements relevant de leurs compétences ;
- les avis techniques.

Afin de mieux outiller les partenaires sociaux, les services d'inspection du travail (DRTPS, DGT, DGPS et IMT) ont mené des activités de

sensibilisation, d'information et de formation. Ces actions ont visé l'ensemble des partenaires sociaux et les populations en général et certains groupes cibles spécifiques en particulier. Les émissions radios, les conférences, les ateliers de formations ont été les principaux canaux de diffusion des messages conçus par les inspecteurs et contrôleurs du travail. Les thématiques abordées ont trait entre autres au contrat de travail, au dialogue social, aux conflits de travail, à la sécurité et santé au travail, à la prévention des risques professionnels, aux délégués du personnel, au travail des enfants et ses pires formes.

Au cours de l'année 2021, les services d'inspections ont participé à l'élaboration de l'avant-projet de loi portant code du travail et de celui portant régime de sécurité sociale applicable aux travailleurs salariés et assimilés au Burkina Faso.

Tableau 56 : Répartition des Comités de Sécurité et Santé au Travail mis en place par les DRTPS, par branche d'activités au 31 décembre

DRTPS	Branches d'activités										Total
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	0	0	1	0	0	0	0	0	0	0	1
Cascades	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre	0	0	6	22	4	4	2	7	2	0	47
Centre-Est	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Centre-Nord	0	0	0	0	0	1	0	0	1	0	2
Centre-Ouest	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0	2
Centre-Sud	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Est	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Hauts-Bassins	0	0	3	1	1	0	1	0	0	0	6
Nord	0	1	0	1	0	1	0	0	1	0	4
Plateau Central	0	0	0	0	0	0	0	1	0	0	1
Sahel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Sud-Ouest	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Total	0	3	10	26	5	6	3	9	5	0	67

Sources : DRTPS

Au 31 décembre 2021, les DRTPS ont participé à la mise en place de soixante-sept (67) CSST contre trente-deux (32) en 2020 soit une hausse de 109,37%. La DRTPS du Centre a participé à la mise en place de 47 CSST, soit 70,15%.

Il ressort que les entreprises relevant des branches B4, B3 et B8 sont celles qui ont mis en place le plus grand nombre de CSST (45) au cours de l'année 2021.

Tableau 57 : Répartition des établissements ayant élu des délégués du personnel par DRTPS et par branche d'activités au 31 décembre

DRTPS	Branches d'activités										Total
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	0	1	3	3	0	1	0	2	4	0	14
Cascades	0	0	1	1	0	1	0	0	0	2	5
Centre	0	2	14	36	3	22	25	26	60	21	209
Centre-Est	0	0	0	1	0	0	0	0	2	0	3
Centre-Nord	0	4	0	0	0	0	0	1	3	0	8
Centre-Ouest	0	0	2	2	0	0	1	2	3	1	11
Centre-Sud	0	0	0	0	0	0	0	1	1	0	2
Est	0	1	1	3	1	0	0	2	10	0	18
Hauts-Bassins	0	1	16	1	3	5	2	6	13	0	47
Nord	0	2	0	3	1	1	0	1	10	0	18
Plateau Central	0	1	0	2	0	0	0	3	0	0	6
Sahel	0	1	0	0	0	1	0	2	7	0	11
Sud-Ouest	0	0	1	0	0	2	0	1	4	0	8
Total	0	13	28	52	8	33	28	47	117	26	365

Sources : DRTPS

Au 31 décembre 2021, trois cent soixante-cinq (365) établissements ont élu des délégués du personnel contre cent soixante-deux (162) établissements en 2020, soit une hausse de 123,31 %.

Parmi ces régions, la région du Centre enregistre le plus grand nombre d'établissements ayant élus des délégués du personnel, soit 57,26%.

Les branches B9, B4 et B8 ont enregistré respectivement 32,05%, 14,26% et 12,88% du nombre des établissements qui ont élu des délégués du personnel en 2021.

Tableau 58 : Répartition des accords d'établissement, de conventions collectives de travail et statuts du personnel enregistrés et/ ou visés dans les DRTPS et la DGT au 31 décembre

DRTPS et DGT	Nombre d'accords d'établissement	Nombre de conventions collectives signées	Nombre de statuts du personnel adoptés
Boucle du Mouhoun	4	0	0
Cascades	0	0	0
Centre	0	0	11
Centre-Est	0	0	0
Centre-Nord	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0
Centre-Sud	0	0	0
Est	0	0	1
Hauts-Bassins	0	0	0
Nord	0	0	0
Plateau Central	0	0	0
Sahel	0	0	0
Sud-Ouest	3	0	0
DGT	0	0	0
Total	7	0	12

Source : DRTPS et DGT

Au 31 décembre 2021, les DRTPS ont enregistré et/ ou visé de sept (07) accords d'établissement et de douze (12) statuts du personnel.

Les DRTPS qui ont enregistré et/ ou visé des accords d'établissement au cours de l'année 2021 sont respectivement la Boucle du Mouhoun (04) et le Sud-Ouest (03).

Seules les DRTPS du Centre et de l'Est ont enregistré et /ou visé respectivement onze (11) et un (01) statut du personnel.

Tableau 59: Répartition des déclarations d'ouverture d'établissement délivrées ou enregistrées par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre

DRTPS	Branches d'activités										Total
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	0	0	2	0	6	14	1	6	18	0	47
Cascades	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	5
Centre	23	2	14	98	573	1056	114	10	1092	0	2982
Centre-Est	0	0	1	2	14	16	1	0	13	0	47
Centre-Nord	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Centre-Ouest	0	0	0	0	0	4	0	0	0	0	4
Centre-Sud	0	1	0	0	8	6	0	0	3	0	18
Est	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Hauts-Bassins	0	0	1	0	0	4	0	6	1	0	12
Nord	0	0	0	4	0	0	0	1	1	0	6
Plateau Central	0	0	1	0	0	1	0	0	1	0	3
Sahel	0	0	0	0	2	6	0	0	0	0	8
Sud-Ouest	0	1	0	0	6	18	0	0	9	0	34
Total général	23	4	19	104	609	1125	116	23	1142	2	3167

Source : DRTPS

Les DRTPS ont délivré trois mille cent soixante-sept (3 167) déclarations d'ouverture d'établissement en 2021 contre mille sept cent trois (1 703) en 2020, soit une hausse de 85,96%.

Parmi celles-ci, 36,06 % relèvent de la branche B9, 35,52% de la branche B6 et 19, 23% de la branche B5.

La DRTPS du Centre a délivré 94, 16% de ces déclarations suivie des DRTPS de la Boucle du Mouhoun et du Centre-Est avec 1,48% chacune.

Par ailleurs, il faut noter que les déclarations d'ouverture se font par les entreprises auprès du Centre de Formalités des Entreprises (CEFORE).

Tableau 60 : Répartition des attestations de soumission aux marchés publics délivrées par branche d'activités et par DRTPS au 31 décembre

DRTPS	Branches d'activités										Total
	B1	B2	B3	B4	B5	B6	B7	B8	B9	B10	
Boucle du Mouhoun	1	0	24	8	195	316	15	2	218	0	779
Cascades	2	6	0	9	130	446	2	0	75	0	670
Centre	58	173	1278	558	5474	12197	829	424	9767	0	30758
Centre-Est	0	10	25	3	214	123	0	1	87	0	463
Centre-Nord	13	0	34	1	200	304	5	6	58	1	622
Centre-Ouest	0	0	20	0	250	755	0	0	70	25	1120
Centre-Sud	0	0	0	0	55	46	0	0	2	0	103
Est	0	0	16	2	209	238	1	0	128	0	594
Hauts-Bassins	4	0	127	82	473	1298	52	25	266	0	2327
Nord	0	8	15	32	409	323	0	0	72	8	867
Plateau Central	0	1	3	1	25	283	6	0	92	0	411
Sahel	0	0	0	0	47	44	0	0	26	0	117
Sud-Ouest	0	2	4	2	71	258	0	0	59	0	396
Total général	78	200	1546	698	7752	16631	910	458	10920	34	39227

Source : DRTPS

Les DRTPS ont délivré trente-neuf mille deux cent vingt-sept (39 227) attestations de soumission aux marchés publics en 2021 contre trente-trois mille quatorze (33 014) en 2020, soit une hausse de 18,82%.

Sur les 39 227 attestations de soumission, 30758 soit 78,41% ont été délivrées par la DRTPS du Centre.

La branche B6 représente la plus forte proportion 42,40% des attestations délivrées au cours de l'année 2021 suivie de la branche B9 (27,84%) Tandis que la branche B10 enregistre la plus faible proportion avec 0,09%.

Tableau 61 : Répartition des recettes des DRTPS, de la DGT et de la DGPS par nature (en FCFA) au 31 décembre

DRTPS, DGT et DGPS	Déclarations d'ouverture	Visa des contrats	Attestation de soumission	Amendes	Autre	Totaux
Boucle du Mouhoun	352 500	85 506 157	1 168 500	0	0	87 027 157
Cascades	37 500	178 973 457	1 005 000	0	0	180 015 957
Centre	22 365 000	429 916 355	46 137 000	3 207 975	0	501 626 330
Centre-Est	352 500	139 443 042	694 500	0	0	140 490 042
Centre-Nord	0	76 387 854	933 000	0	0	77 320 854
Centre-Ouest	30 000	10 409 914	1 680 000	0	0	12 119 914
Centre-Sud	135 000	897 860	154 500	950 000	0	2 137 360
Est	7 500	56 898 147	891 000	0	0	57 796 647
Hauts-Bassins	90 000	5 326 170	3 490 500	935 200	0	9 840 870
Nord	45 000	8 749 136	1 300 500	2 715 500	0	12 810 136
Plateau Central	22 500	62 435 959	616 500	1 700 000	0	64 774 959
Sahel	60 000	106 763 982	175 500	0	0	106 999 482
Sud-Ouest	255 000	0	594 000	205 000	0	1 054 000
DGT	-	13 816 307	-	-	660 000	14 476 307
DGPS	-	-	-	-	0	0
Total général	23 752 500	1 175 524 340	58 840 500	9 713 675	660 000	1 268 490 015

Sources : DRTPS, DGT et DGPS

Les DRTPS et la DGT ont collecté un milliard deux cent soixante-huit millions quatre cent quatre-vingt-dix mille quinze (1 268 490 015) f CFA au profit du budget de l'État en 2021 contre huit cent trente-deux millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille huit cent soixante-seize (832 697 876) f CFA en 2020, soit une hausse de 52,33%.

Les frais de visa des contrats de travail des travailleurs non nationaux s'élèvent à un milliard cent soixante-quinze millions cinq cent vingt-quatre mille trois cent quarante (1 175 524 340) f CFA, soit 92,67% des recettes totales.

Les attestations de soumission aux marchés publics s'élèvent à cinquante-huit millions huit cent quarante mille cinq cent (58 840 500) f CFA, soit 4,64%.

Les déclarations d'ouverture s'élèvent à vingt-trois millions sept cent cinquante-deux mille cinq cents (23 752 500) f CFA, soit 1,87% des recettes totales.

Les amendes s'élèvent à neuf millions sept cent treize mille six cent soixante-quinze (9 713 675) f CFA, soit 0,76% des recettes totales.

Tableau 62 : Répartition des attestations de travail et de chômage par DRTPS et par sexe au 31 décembre

DRTPS	Attestation de chômage			Attestation de travail		
	Féminin	Masculin	sous-Total	Féminin	Masculin	sous-Total
Boucle du Mouhoun	11	610	621	0	6	6
Cascades	2	1082	1084	0	7	7
Centre	184	1063	1247	95	405	500
Centre-Est	5	72	77	0	7	7
Centre-Nord	1	45	46	1	6	7
Centre-Ouest	18	353	371	1	9	10
Centre-Sud	2	0	2	3	0	3
Est	20	885	905	1	19	20
Hauts-bassins	1235	2726	3961	23	49	72
Nord	6	23	29	1	22	23
Plateau Central	1	7	8	0	0	0
Sahel	0	18	18	0	3	3
Sud-Ouest	2	315	317	1	1	2
Total général	1487	7199	8686	126	534	660

Sources : DRTPS

Au 31 décembre 2021, sur un total de huit mille six cent quatre-vingt-six (8 686) attestations de chômage délivrées, la DRTPS des Hauts-Bassins totalise trois mille neuf cent soixante un (3961), soit 45,60%. Elle est suivie de la DRTPS du Centre avec mille deux cent quarante-sept (1 247) attestations, soit 14,36%.

Sur un total de six cent soixante (660) attestations de travail enregistrées à la même date, la DRTPS du Centre totalise cinq cent (500), soit une proportion de 75,76%. Elle est suivie de la DRTPS des Hauts-Bassins qui enregistre soixante-douze (72) attestations soit une proportion de 10,91%.

Tableau 63 : Répartition des attestations de travail et de chômage par branche d'activités et par sexe au 31 décembre

Branches d'activités	Attestation de chômage			Attestation de travail		
	Féminin	Masculin	sous-Total	Féminin	Masculin	sous-Total
B1	281	621	902	1	7	8
B2	3	218	221	2	12	14
B3	812	4844	5656	15	68	83
B4	66	151	217	3	6	9
B5	46	344	390	5	76	81
B6	77	168	245	23	68	91
B7	5	75	80	1	22	23
B8	58	160	218	4	14	18
B9	136	609	745	71	252	323
B10	3	9	12	1	9	10
Total général	1487	7199	8686	126	534	660

Sources : DRTPS

Au 31 décembre 2021, huit mille six cent quatre-vingt-six (8 686) attestations de chômage ont été délivrées par les DRTPS dont mille quatre-cent quatre-vingt-sept (1 487) pour les femmes, soit 17,12%.

La branche B3 représente la plus forte proportion des attestations de chômage avec un taux de 65,12% suivie de la branche B1 avec 10,38%. Tandis que la branche B10 enregistre la plus faible proportion avec 0,14%.

Pour ce qui est des attestations de travail, six cent soixante (660) ont été délivrées en 2021 dont cent vingt-six (126) pour les femmes, soit 19,09%. La branche B9 représente la plus grande proportion avec un taux de 48,94% suivie de la branche B6 avec 13,79%. Tandis que la branche B10 enregistre la plus faible proportion avec 1,21 %.

CONCLUSION

Le rapport 2021 fait l'exposé du système d'Inspection du travail à travers son organisation, l'état des lieux de ses ressources et les données statistiques majeures enregistrées dans le cadre de l'accomplissement des missions à lui assignées.

Il ressort de cette présentation que des données et actions importantes sont à retenir pour l'année 2021. En effet :

- ☞ Quatre-vingt-seize (96) inspecteurs et quatre-vingt-douze (92) contrôleurs du travail ont assuré le fonctionnement des treize (13) DRTPS (inspections du travail) et soixante (60) inspecteurs et huit (8) contrôleurs du travail et un (1) médecin du travail ont animé les services centraux d'Inspection du travail ;

- ☞ Un montant de cent vingt-huit millions neuf cent quarante-trois mille huit cent (128 943 800) francs CFA a été alloué aux DRTPS dont cent vingt-trois-millions quatre cent-vingt-un mille (123 421 000) francs CFA en provenance du budget de l'État soit 95,72% du budget global contre quatre-vingt-dix-sept millions quatre cent un mille six cent dix-huit (97 401 618) francs CFA alloué par l'Etat en 2020 soit une progression de 32,38%

- ☞ Au titre des ressources matérielles, on note en moyenne un bureau pour trois (03) agents et vingt-cinq (25) véhicules fonctionnels au niveau des DRTPS ;

- ☞ Les DRTPS ont contrôlé mille huit-cinquante-trois (1853) établissements dans lesquels l'on dénombre trente-neuf mille sept cent soixante-dix-huit (39 778) travailleurs. Ces contrôles ont permis de constater cent mille six cent soixante-trois (100 663) infractions dont les principales concernent la carte de travail, les visites médicales, les cotisations sociales et l'immatriculation des travailleurs à la CNSS et les bulletins de paie ;
- ☞ les services d'Inspection du travail ont enregistré ou visé deux mille deux cent huit (2 208) contrats de travail ;

- ☞ les services d'inspection ont mené quatre cent vingt-cinq(425) enquêtes relatives aux accidents et maladies survenus à l'occasion du travail. Aux termes de ces enquêtes, quatre cent vingt-trois (423) accidents et une maladie ont été déclarés professionnels ;

- ☞ l'ensemble des treize (13) DRTPS ont traité cinq mille cent quatre (5104) conflits individuels en 2021 contre quatre mille cent soixante-dix-huit(4178) en 2020 soit une augmentation de 22,16%;

- ☞ des activités de renforcement des capacités du personnel technique ont été réalisées, aussi bien au plan interne que dans des centres de formation internationaux et sous régionaux. Toutefois, des efforts doivent être faits afin de toucher le plus grand nombre d'inspecteurs et de contrôleurs du travail ;

☞ les activités des différents services d'inspection du travail ont aussi concerné la sensibilisation des partenaires sociaux sur la réglementation en matière de travail et de protection sociale.

De tout ce qui précède, l'on peut retenir qu'en dépit de la modicité des ressources, la crise sanitaire et surtout celle sécuritaire qui ont émaillé l'année 2021, les services d'Inspection du travail ont pu tirer leur épingle du jeu à travers des résultats satisfaisants.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	i
GLOSSAIRE	iii
SIGLES ET ABREVIATIONS	xiii
LISTE DES TABLEAUX	xix
LES BRANCHES DE L'ACTIVITE ECONOMIQUE	xxv
LES DONNEES GENERALES SUR LE BURKINA FASO	xxvii
1. Les données géographiques	xxvii
2. Les données administratives.....	xxvii
3. Les données sociodémographiques.....	xxix
4. Les données économiques	xxx
INTRODUCTION	31
PREMIERE PARTIE : LE SYSTEME D'INSPECTION DU TRAVAIL BURKINABE	35
1.1. L'organisation des services d'inspection du travail	35
1.1.1. Au niveau central	36
1.1.1.1. La Direction Générale du Travail (DGT).....	36
1.1.1.2. La Direction Générale de la Protection Sociale (DGPS)..	38
1.1.1.3. L'Inspection Médicale du Travail (IMT)	40
1.1.2. Les structures déconcentrées.....	42
1.1.2.1. Le service de l'inspection du travail.....	42
1.1.2.2. Le service des relations professionnelles et de la promotion du dialogue social.....	43
1.1.2.3. Le service des études, des statistiques et de la documentation	44

1.1.2.4. Le service administratif et financier	45
1.1.2.5. Le service de la recette	46
1.2. Les missions de l'inspection du travail	46
1.3. La modernisation des services d'inspection du travail	50
1.4. Les structures concourant à la réalisation des missions de l'inspection du travail	51
1.4.1. Les services étatiques	51
1.4.2. Les partenaires sociaux	53
DEUXIEME PARTIE : LES RESSOURCES DES SERVICES D'INSPECTION DU TRAVAIL	54
2.1. Les ressources humaines	54
2.1.1. Le personnel des Directions Régionales du Travail et de la Protection Sociale (DRTPS)	55
2.1.2. Le personnel des directions centrales	65
2.1.3. Le recrutement et la formation des inspecteurs et contrôleurs du travail	73
2.2. Les ressources matérielles et financières des services d'inspection du travail	90
2.2.1. Les ressources financières des services d'inspection du travail	90
2.2.2. Les ressources matérielles des services d'inspection du travail	93
TROISIEME PARTIE : LES ACTIVITES DES SERVICES D'INSPECTION DU TRAVAIL	101
3.1. Le contrôle d'établissement.....	101
3.1.1. Les contrôles d'établissement effectués suivis de rapports .	101

3.1.1.1. La préparation du contrôle	102
3.1.1.2. Le déroulement du contrôle.....	102
3.1.1.3. L'établissement du rapport de contrôle	102
3.2. L'enregistrement et le visa des contrats de travail et règlements intérieurs.....	130
3.2.1. L'enregistrement et le visa des contrats de travail, contrats de stage et contrats d'apprentissage	130
3.2.2. Le visa des règlements intérieurs	137
3.3. Les accidents du travail et maladies professionnelles	138
3.5. Les activités d'appui-conseil et autres activités réalisées par les services d'Inspection du travail	164
CONCLUSION.....	175
TABLE DES MATIERES	178